

Débat public

Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs

Du 17 avril au 25 septembre 2019

Compte-rendu intégral

Réunion publique

Jeudi 6 juin 2019 à Narbonne

SALLE / ADRESSE : Palais des Sports, des Arts et du Travail, 1 bd Frédéric Mistral
11 100 Narbonne

PARTICIPANTS : 250 personnes

DÉBUT > FIN : 18h40 à 21h22 (durée du REC : 2h42)

QUESTIONS-RÉPONSES : 11 questions

En tribune

CPDP

M. Pierre-Yves GUIHÉNEUF Membre de la Commission particulière du débat public
M. Philippe QUÉVREMONT Membre de la Commission particulière du débat public
M. Antoine TILLOY Membre de la Commission particulière du débat public

Maîtrise d'ouvrage

M. Aurélien LOUIS Représentant de la DGEC
M. Christophe KASSIOTIS Directeur des déchets, des installations de recherche et du cycle à l'ASN

Intervenants

M. Stéphan JOLIVET Directeur d'Orano Malvés
M. Gérard VIDEAU Direction de la performance industrielle, Orano
Mme Maryse ARDITI Association ECCLA et Observatoire des rejets
M. André BORIES Association Rubresus

COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Merci d'être venu ici ce soir. Je suis Pierre-Yves GUIHÉNEUF. Je suis membre de la Commission particulière du débat public. Avec mes collègues qui sont ici et qui vont se présenter tout à l'heure, nous allons animer cette soirée. Je vais vous demander de bien vouloir vous asseoir, de prendre place pour les dernières personnes qui sont dans le fond, de façon à ce que l'on puisse commencer. Je vais donner la parole à Philippe QUÉVREMONT, qui, comme moi, est membre de la Commission particulière du débat public et qui va introduire le sujet.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Quelques mots d'introduction, d'abord sur la notion de débat public et sur le sujet d'aujourd'hui — on va les suivre en même temps que des diapositives qui vont passer — et l'on se présentera un tout petit peu plus, au niveau de la Commission, quand on arrivera sur le sujet.

La première question est : pourquoi un débat public ? Tout simplement parce que c'est un droit depuis la charte de l'environnement. La constitution, depuis 2005, prévoit, pour le public, la possibilité de s'informer et de participer, c'est-à-dire de donner son avis sur les sujets qui ont un impact sur l'environnement. Autrefois, cela ne concernait que les projets, donc nouvelles lignes de TGV par exemple, et maintenant cela concerne aussi les programmes qui correspondent à des orientations décidées par les pouvoirs publics dans certains secteurs. Et, là, nous travaillons à la préparation d'un programme national de gestion des matières et déchets radioactifs, ce qui vous sera expliqué tout à l'heure par le maître d'ouvrage du programme ; ils se présenteront à ce moment-là. Le débat public sert à deux choses : d'une part, cela sert au public à exercer ses droits (droit à l'information et droit à la participation), et, d'autre part, cela sert au maître d'ouvrage à finaliser son programme puisqu'il est effectivement tout à fait souhaitable que les avis du public soient pris en compte à ce moment-là.

La soirée de ce soir, l'objectif principal — et les animateurs que nous sommes y reviendrons chaque fois que nécessaire — c'est que nous voudrions que vous puissiez donner votre avis collectivement ou vos avis si vous n'êtes pas tous d'accord, ce qui est possible, sur une question qui est une question centrale, qui est : quelle priorité pour mettre, dans le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs — et, ce soir, on parle que des déchets — faut-il mettre pour l'usine de Malvési ? C'est la question centrale de la soirée ; c'est l'objet de ce débat public, dont je viens de parler, la préparation de ce plan, et, ce soir, le cas spécifique des priorités concernant l'usine de Malvési.

Alors, on va passer au transparent suivant. Un petit mot sur le débat public. Les débats publics sont décidés par une commission nationale, dont nous ne faisons pas partie. Aucun d'entre nous n'a participé à la décision pour dire : « Il faut un débat public sur les matières et déchets radioactifs », mais une fois que la décision a été prise — elle a été prise il y a un peu plus d'un an maintenant — la Commission nationale confie l'organisation du débat à une commission particulière. Cette commission particulière ne donne pas d'avis sur le fond. Elle est responsable de l'organisation du débat. Elle est neutre. Elle est indépendante. Nous sommes huit. Nous sommes présidés par une magistrate qui vient de la Cour de cassation, donc, comme signe de neutralité, c'est quand même assez fort, et aucun d'entre nous n'a travaillé auparavant dans l'industrie nucléaire au sens large.

Ce soir, vous avez Pierre-Yves GUIHÉNEUF qui a ouvert la séance et qui animera la partie débat, vous avez Philippe QUÉVREMONT, c'est moi, et Antoine TILLOY. On vous expliquera notre rôle tout à l'heure dans le débat. Ceci est les valeurs de la CNDP ; on l'a laissé, c'est la neutralité et la transparence. Cela me donne l'occasion d'insister. Votre avis est important. Ce qui est important, c'est que vous l'argumentiez, que vous disiez : « Nous souhaitons que... et pour telle ou telle raison », c'est-à-dire qu'on n'est pas dans un sondage, on n'est pas à compter le nombre de gens qui votent. L'important est d'argumenter et d'expliquer.

On passe à la diapositive suivante. Comment va se dérouler cette soirée ? Nous allons d'abord avoir le maître d'ouvrage du programme, celui qui finalisera le programme, qui est le ministère de

l'Écologie, direction générale de l'Énergie et du Climat, associé à l'Autorité de Sûreté Nucléaire qui va vous présenter, en quelques mots, le programme. Ensuite, nous avons, pour ceux qui ne le connaissent pas, une présentation du site Orano de Malvézi, donc c'est son directeur qui va nous présenter la vocation industrielle de ce site. Et, ensuite, nous rentrons dans le vif du sujet — on va passer à la diapositive suivante — c'est-à-dire que nous poserons la même question à trois intervenants, la question étant : « quelle priorité pour la gestion des déchets ? Faut-il intervenir dans ce plan, qui est, en principe, un plan à trois ans, mais il est convenu, bien entendu, qu'on travaille sur des horizons de temps qui sont plus longs ? » Les trois intervenants étant Monsieur VIDEAU, d'Orano, donc c'est la vision d'Orano sur les priorités en matière de gestion de déchet. Ensuite, on a deux associations : Rubresus et ECCLA. Ensuite, nous partons dans la discussion générale ; Pierre-Yves vous expliquera tout à l'heure comment l'on fait la discussion générale.

Sans autre forme de présentation maintenant, je vais donc donner la parole au maître d'ouvrage du Plan ; ils vont se présenter et vous expliquer ce qu'ils veulent faire.

Aurélien LOUIS, Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC)

Bonjour à tous. Je m'appelle Aurélien LOUIS et je représente ce soir la Direction Générale de l'Énergie et du Climat, qui, comme Philippe QUÉVREMONT vous l'a expliqué, est l'un des deux co-maîtres d'ouvrage du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs.

Le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs, quelques mots sur cet objet qui est, en fait, l'objet du débat public, dont la réunion de ce soir fait partie. C'est un plan qui est corédigé par le gouvernement et par l'Autorité de Sûreté Nucléaire, qui est prévu par le Code de l'environnement et qui est introduit dans le Code de l'environnement depuis 2006, et dont l'objet est de fixer, de déterminer et de rendre publique les grandes orientations stratégiques en matière de gestion des matières et des déchets radioactifs en France. Il se caractérise, d'une part, par son exhaustivité, puisqu'il a vocation à présenter ses orientations pour toute la gamme des déchets radioactifs et des matières radioactives qui sont produites ou utilisées dans le cycle nucléaire. Donc, ce n'est pas un plan qui se concentre uniquement sur les déchets les plus actifs ou certains déchets en jeu ; c'est bien un plan qui a vocation à traiter, de manière exhaustive, l'intégralité du panel des déchets de matières que nous avons à gérer. Puis, c'est un plan qui a vocation à présenter ou à traiter de l'intégralité du cycle de vie de ces matières et déchets. C'est-à-dire que l'enjeu n'est pas uniquement que le plan définisse les filières de gestion au final ou les modes de stockage, mais il faut aussi que le plan détermine des besoins en matière d'entreposage, les orientations en matière de traitement le cas échéant de ces déchets et les orientations en matière de fonctionnement.

Donc, ce plan existe depuis 2006, et nous sommes aujourd'hui à la cinquième édition de ce plan puisque ce sont des plans triennaux, c'est-à-dire qu'ils sont revus tous les trois ans. C'est un plan qui évolue progressivement, en fonction de l'avancée des connaissances. Un des éléments très importants pour la construction progressive de ce plan est le travail d'études que ces plans demandent ; les plans demandent beaucoup d'études aux exploitants et aux différentes parties prenantes, pour avancer progressivement vers une vision collective la plus partagée possible des modes de gestion appropriés pour les différents types de déchets.

En termes de préparation, c'est un plan qui est, au-delà de la rédaction que nous partageons avec l'Autorité de Sûreté Nucléaire, largement discuté au sein d'un groupe de travail qui associe toutes les parties prenantes ; groupe de travail qui, dès lors, a vocation également à analyser, discuter, les études qui sont produites dans le cadre de ce plan et qui dès lors a aussi vocation à participer à la définition des grandes orientations du Plan.

Cette cinquième édition est la première édition soumise à un débat public, donc c'est un exercice nouveau pour nous. Peut-être quelques mots sur ce qu'on attend de ce débat public de manière générale. Un point important qu'il faut que vous ayez en tête, c'est que la rédaction de cette cinquième édition n'a pas commencé, donc l'on attend vraiment les conclusions du plan pour attaquer la rédaction concrète et, finalement, les axes que nous retiendrons en termes d'axes prioritaires pour cette cinquième édition dépendront beaucoup de ce qui ressort des différentes réunions publiques sur les sujets traités. Évidemment, tous les sujets sont ouverts. Ce que je voulais signaler, c'est que le maître d'ouvrage, dans son travail de préparation du débat public, a identifié un certain nombre de sujets, de questionnements qu'on estime devoir être traités dans la prochaine édition. Mais, évidemment, le débat n'est pas restreint à ces cinq grands sujets qu'on avait identifiés dans le dossier

du maître d'ouvrage, que je ne vais pas vous détailler puisque vous l'avez à disposition sur le site. Tous les sujets, finalement, en matière de déchets, peuvent être traités et discutés dans le cadre du débat, et certains choix ne sont pas arrêtés, donc le débat a aussi vocation à guider le maître d'ouvrage dans la rédaction future de cette cinquième édition. Je laisse peut-être la parole à Christophe pour évoquer plus spécifiquement le sujet de ce soir et la manière dont on le voit.

Christophe KASSIOTIS, Directeur des déchets, des installations de recherche et du cycle, ASN

Oui. Christophe KASSIOTIS. Je suis directeur des Déchets des installations de recherche et du cycle à l'Autorité de Sureté Nucléaire. À l'Autorité de Sureté Nucléaire, on est une autorité administrative indépendante et, dans le cadre du Plan, on participe à l'élaboration du Plan et l'on remet des avis sur les aspects de sureté des études qui sont faites dans ce Plan et des avis sur les différentes filières de gestion des déchets et des matières radioactives.

L'usine de Malvési présente des spécificités. Elle est évoquée dans le Plan 2016-2018. Si vous allez voir sur notre site Internet, il y a une section qui est détaillée aux aspects de gestions des déchets de cette usine. Sa spécificité est qu'elle produit des quantités importantes de déchets radioactifs, qui font l'objet de prescriptions qui visent à faire rentrer les déchets produits dans cette usine dans des filières de gestion dite TFA (Très Faible Activité) et FA-VL (Faible Activité à Vie Longue). Ces deux filières de déchets font elles-mêmes l'objet de questions qu'on se pose et qui sont évoquées dans la synthèse du dossier du maître d'ouvrage par rapport à la gestion de ces déchets. Donc, une présentation plus détaillée va vous être faite ensuite sur les aspects d'évolution de l'usine, donc je ne vais pas rentrer dans ces détails-là. Mais, les aspects qui nous intéressent en tant qu'élaboration du Plan, c'est des aspects de gestion des déchets liés à l'usine.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Merci pour cette présentation. Comme tous les intervenants, nous vous gardons à portée de micro, puisque vous serez peut-être amenés, tout à l'heure, à répondre à des questions ou à des interventions. Nous allons prendre la suite de la présentation, donc je vais proposer à Monsieur JOLIVET, qui est le directeur de l'usine d'Orano, de présenter son usine en tant que telle, avant qu'on rentre dans les questions de priorité pour le prochain Plan. Comme les trois intervenants qui vont suivre, nous avons demandé à chacun de se limiter à 10 minutes ; et quand on approchera des 10 minutes, il est possible qu'on fasse signe, mais tous nous ont assurés qu'ils étaient calibrés pour ne pas dépasser ce point-là. Monsieur JOLIVET, vous avez la parole.

Stéphan JOLIVET, Directeur d'Orano

Merci. Je vais essayer de tenir dans les 10 minutes. Bonsoir à tous. J'ai souhaité présenter le site de Malvési ; c'est important de savoir, à ce stade, ce qu'on y fait.

Le site de Malvési, c'est déjà un site un site qui, cette année, aura 60 ans, donc cela fait 60 ans qu'on est implanté sur la plateforme de Malvési. Aujourd'hui, Malvési, c'est 450 salariés, que ce soit des salariés Orano ou des salariés d'entreprises extérieures. C'est un site qui fait 100 hectares avec outil industriel qui a été entièrement rénové ces dernières années, notamment avec la nouvelle installation Comurhex II, et qui est encore en très fort développement ; on est en train de préparer l'usine pour les décennies futures.

C'est un site qui, aujourd'hui, concentre énormément d'investissements du groupe Orano et de la BU Chimie & Enrichissement à laquelle l'on appartient, puisqu'on va investir, dans les cinq prochaines années, 300 millions d'euros sur ce site, ce qui est tout à fait colossal.

À ce stade, il faut rappeler la vocation du site de Malvési. Le site de Malvési, contrairement à ce que je peux encore beaucoup lire dans la presse, ce n'est pas un site de traitement de déchets, mais c'est un site de fabrication de combustibles nucléaires. La vocation essentielle de ce site se situe après les mines. Donc, on reçoit des concentrés des mines du monde entier et l'on est sur l'étape de la chimie où l'on vient purifier ces concentrés et l'on vient les transformer. Une fois qu'on a fait cette opération de purification et de transformation, le combustible part pour être enrichi. Ensuite, il est fabriqué dans des usines, comme les usines de Roman et, ensuite, il va en réacteur. Et, à l'issue des réacteurs, il est traité dans les usines à la fois de la Hague et de Melox pour être valorisé.

L'usine de Malvési, c'est une usine qui est très en amont sur le cycle et qui est au niveau de la chimie. D'ailleurs, les risques amenés par ce site sont essentiellement chimiques. C'est un site « installation

classée pour la protection de l'environnement », Seveso seuil haut, lié à l'emploi d'acide chlorhydrique et d'ammoniaque. Et la principale autorité de référence pour la fabrication de la partie de combustible, c'est la DREAL sur le site de Malvési.

La vocation de ce site tient en quatre points. Tout d'abord, notre métier est la conversion de l'uranium. On a quatre valeurs ajoutées. La première valeur ajoutée, c'est de proposer à nos clients, que sont les électriciens, des solutions d'entreposage pour les concentrés d'uranium. Donc, les électriciens achètent de l'uranium issu des mines, et notre première valeur ajoutée est de leur proposer des solutions d'entreposage sûr sur le site de Malvési. La deuxième valeur ajoutée, et je dirais que c'est presque la plus importante, c'est la purification de l'uranium. Ces concentrés miniers arrivent avec un certain degré d'impureté ; notre mission principale est d'éliminer ces impuretés. La troisième valeur ajoutée de ce site est la transformation de l'uranium en tétrafluorure d'uranium par l'ajout de fluor. Et, enfin, la dernière valeur ajoutée est l'expédition de ce combustible vers le site du Tricastin pour la poursuite de l'opération, et notamment après l'enrichissement.

Comme je le disais, on reçoit des concentrés miniers qui viennent des mines du monde entier. On reçoit, et l'on a une capacité installée aujourd'hui de 15 000 tonnes. Ces 15 000 tonnes de concentrés sont constituées à 98 % d'uranium et à 2 % d'impuretés en moyenne. Sur le site de Malvési, comme je vous l'ai dit, notre vocation est de purifier ces concentrés miniers, donc les 98 % d'uranium deviendront 98 % de tétrafluorure d'uranium, c'est-à-dire ce qui va servir à fabriquer le combustible. Les 2 % d'impuretés seront éliminés, ce qui représente 300 tonnes, et seront stockés dans les bassins que vous voyez sur la photo qui est en dessous. Ces impuretés, on les appelle « les résidus du traitement de la conversion issue de l'uranium », ce qu'on appelle les RTCU.

À partir de là, on voit qu'on a des impuretés. Ces impuretés sont stockées dans des bassins. On a deux types de bassins sur le site de Malvési. On a un bassin qu'on appelle un bassin de décantation, que vous voyez sur la photo au milieu, en partie supérieure. Ces bassins de décantation sont constitués de deux choses : d'une partie liquide (les nitrates) et d'une partie solide (les impuretés qu'on a éliminées des concentrés miniers). Pourquoi a-t-on des nitrates ? La première étape de fabrication du combustible : on vient dissoudre les concentrés miniers avec de l'acide nitrique, et cet acide nitrique ressort du site sous forme de nitrate ; voilà pourquoi l'on a du nitrate. Des impuretés restent dans les bassins, elles sont décantées. Elles contiennent essentiellement — c'est ce que vous voyez dans la répartition du dessous — majoritairement du calcium, du fluor et des sulfates et, après, on retrouve des éléments en plus faible teneur, par exemple du molybdène (1,7 %), du fer (1,6 %), de l'aluminium (1,1 %) et l'on retrouve une fraction d'uranium ; 1,2 % de ces impuretés sont de l'uranium. Ces impuretés solides restent dans les bassins de décantation. La partie liquide, en revanche, passe dans les bassins d'évaporation ; les bassins d'évaporation, c'est les bassins qui sont sur la partie droite de la photo. On a des influents nitrates — c'est des nitrates de calcium, des nitrates de sodium — qui, sous l'effet du vent et du soleil, évaporent l'eau contenue dans ces nitrates et, petit à petit, sur le même principe que les marais salants, on vient concentrer des nitrates. Donc, voilà l'origine des déchets qui sont traités à Malvési : une partie solide qui est issue des impuretés des concentrés miniers, et une partie liquide qui est issue de l'utilisation d'acide nitrique pour la dissolution des concentrés.

Si l'on se penche aujourd'hui sur les déchets solides. Les déchets solides, les résidus issus de la conversion, vous les voyez, ils sont stockés dans les bassins qui sont cerclés en pointillé en jaune. Aujourd'hui, ces résidus solides sont entreposés dans deux bassins étanches qu'on appelle les bassins B5 et B6, qui sont des bassins aujourd'hui à ciel ouvert. Une des solutions et la solution qui a été retenue pour la sécurisation de ces déchets solides, c'est, au niveau de ces bassins de décantation, de venir créer deux alvéoles, qu'on appelle les alvéoles Perle et Cers, qui sont des alvéoles étanches. Les résidus issus de la conversion vont faire l'objet d'un dragage, elles seront disposées dans des géotubes qui sont des sortes de tubes étanches sur lesquels l'on va venir, d'une part, dessécher les résidus, et récupérer et la partie liquide d'autre part, la partie effluents nitrates. Ces géotubes, une fois les résidus séchés, seront disposés dans les alvéoles Perle et Cers, et, une fois que les alvéoles seront remplies, elles seront recouvertes d'une couverture bitumineuse et elles seront à la fois étanches à l'air et à l'eau. Voilà pour les résidus solides.

Pour la partie liquide, un nouveau procédé a été étudié. L'objectif est de faire disparaître tous les bassins d'évaporation que vous voyez sur la photo, qui sont cerclés en jaune. Aujourd'hui, il y a 374 000 mètres cubes d'effluents nitrates qui sont entreposés dans ces bassins. La vocation et le

principe retenu, c'est de faire disparaître ces bassins par destructions des nitrates, et l'on fera cette destruction des nitrates dans le nouvel atelier qu'on appelle TDN, qui est l'atelier de traitement des nitrates. L'objectif, c'est que, sous 30 ans, la totalité des bassins ait été traitée et qu'il n'y ait plus de bassins sur Malvési.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur JOLIVET. Vous êtes le premier et vous avez tout à fait respecté le contrat. Donc, ça, c'était la présentation de l'usine. Nous n'ouvrons pas de questions à ce stade. Nous pourrions y revenir dans la partie générale Débat, si vous avez des questions pour Monsieur JOLIVET.

Maintenant, nous abordons le sujet du jour, c'est-à-dire : quelle sont les priorités en matière de traitement de gestion des déchets ? Je rappelle que notre objectif, à la Commission particulière, est de recueillir l'avis du public. Mais, pour éclairer le public, nous avons trois interventions de témoignage, d'information. Donc, d'abord, une intervention d'Orano : quelle priorité ? Comment Orano voit les priorités en matière de traitement des déchets ? Ensuite, nous avons deux associations, avec la même règle du jeu pour les 10 minutes. Donc, Monsieur VIDEAU, si vous voulez venir.

Gérard VIDEAU, Orano

Bonjour à tous. Cette présentation est destinée à illustrer, de façon un peu concrète, les répercussions du Plan national de gestion et les actions menées sur le site de Malvési.

Un premier rappel qui, volontairement, reprend les termes de l'inventaire national des déchets radioactifs, qui est publié, tous les trois ans, par les autorités à travers l'Andra, qui rappelle l'origine de ces résidus générés par le traitement de conversion de l'uranium. Et, après un traitement à la chaux dans les installations, tous les effluents liquides sont envoyés dans ces bassins de décantation que vous voyez derrière moi ; des bassins de décantation et bassins d'évaporation, qu'on détaille sur la figure suivante. Cela permet de vous montrer les bassins de décantation qui contiennent la partie solide après précipitation à la chaux de ces résidus, qui sont essentiellement du calcium, du fluor, des sulfates et les impuretés présentes dans les concentrés miniers (fer, molybdène et diverses impuretés), avec quatre bassins : les bassins B1 et B2, qui sont d'anciens bassins aujourd'hui classés « installation nucléaire de base » qui est appelée installation ECRIN ; et des bassins de décantation en activité (B5 et B6). Une fois les matières solides déposées au fond de ces bassins de décantation, les liquides nitrates, qui ont été clarifiés par cette sédimentation, sont entreposés dans des bassins d'évaporation (B7 à B12) qui contiennent, eux, plus de 370 000 mètres cubes de solution nitratée, essentiellement liée avec du calcium qui vient de la chaux utilisée. C'est des eaux très salines, donc qui contiennent essentiellement des nitrates, avec quelques traces de radionucléides, mais en quantité très faible.

Cette slide pour présenter le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs qui, tous les trois ans, édicte un décret et un arrêté fixant le programme. Donc, vous avez, à la gauche, les prescriptions de ces arrêtés qui prescrivent, à Comurhex ou aujourd'hui à Orano Malvési, un certain nombre de choses sur les trois plans, qui sont successifs, qui sont déjà parus. Ceci, pour nous, constitue un contrat d'objectifs sur lesquels nous avons défini des priorités :

- À court terme, de sécurité de l'entreposage de ces résidus ;
- À moyen terme, de réduire le volume des futurs résidus (de les densifier et de les entreposer), puisque ces résidus sont classés Faible Activité – Vie Longue, et sur laquelle il n'existe pas aujourd'hui de filière nationale en France, donc l'on a un entreposage sûr à préparer ;
- Puis, à plus long terme, c'est contribuer à la recherche de la solution de gestion définitive, en participant au schéma de gestion de Faible Activité - Vie Longue, initié par le PNGMDR.

De façon très concrète, une illustration de quelques travaux de projets sur l'installation. La première priorité que nous avons identifiée, c'était de protéger la nappe alluviale. Nous avons la chance d'être tout en amont de la nappe alluviale de l'Aude, ce qui fait que nous avons réalisé, en 2012 et en 2013, une paroi moulée étanche jusqu'à 10 mètres de profondeur, qui ceinture toutes les installations de Malvési, aussi bien l'entreposage des résidus que la partie usine, ce qui nous permet de capter les eaux souterraines, de les traiter avec un certain nombre d'installations et de les rejeter à l'environnement, de façon à protéger toute la nappe alluviale qui est aval du site.

Le deuxième chantier qui est en cours aujourd'hui, c'est le confinement, c'est-à-dire l'isolation de l'environnement de ces anciens bassins de décantation ECRIN, avec la vidange des bassins existants, dont vous a parlé Stéphane JOLIVET tout à l'heure, et surtout la réalisation, sur l'ensemble du bassin qu'on voit derrière nous, d'une couverture étanche destinée d'une part à protéger les résidus de l'infiltration des eaux et, d'autre part, à supprimer tout risque d'envolement de particules. À moyen terme ou très court terme puisque c'est pour l'année prochaine, cette partie a un objectif de réduire le volume de ces résidus, qu'on va continuer à produire, parce qu'on approvisionne les centrales nucléaires. Donc, on produit, tous les jours, des résidus de cette partie Purification de l'uranium, avec deux projets : un atelier dit « traitement des effluents acides » qui est une modernisation de l'existant qui va nous permettre surtout de densifier les résidus et de les entreposer dans une alvéole dite « Cers », une alvéole étanche qu'on voit sur la photo en dessous, en attendant l'ouverture de cette filiale. Les avantages attendus, c'est le traitement des effluents acides, c'est la suppression de la décantation dans les bassins, dont il n'y aura plus besoin puisqu'on va être dans un décanteur et une densification dans un décanteur, et de supprimer tout risque de diffusion diffuse d'ammoniac à partir des bassins d'évaporation.

Enfin, le dernier projet, dont Stéphane JOLIVET a parlé, qui est le traitement des nitrates, avec un objectif de supprimer ces bassins d'évaporation, et supprimer, par la même occasion, les risques de débordement en cas d'aléa climatique sur ces bassins. Là, on a rappelé — mais, je pense qu'il y a eu beaucoup de débats sur le sujet — un procédé qui est un procédé innovant et qui a le gros avantage de détruire les nitrates en les réduisant en azote atmosphérique : aucun jet liquide et des déchets solides qui représentent le quart, en gros, du volume des effluents liquides concentrés. Et ces déchets sont donc des déchets dits de Très Faible Activité, envoyés au CIREM de l'Aude.

Et je terminerais ma présentation sur le rappel de ces trois objectifs ou priorités, qui sont : l'entreposage, en sûreté et en sécurité, de l'existant ; la réduction du volume et l'entreposage réversible de ces résidus à venir ; et la suppression du risque de débordement des bassins par le traitement des nitrates.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur VIDEAU. Vous êtes le deuxième à respecter parfaitement le contrat sur le temps. Même remarque : vous aurez sûrement des questions qu'on verra tout à l'heure dans la discussion d'ensemble. Je voudrais maintenant appeler notre première association, Monsieur BORIE pour l'association Rubresus, auquel nous allons céder le micro avec les mêmes règles que les précédents.

André BORIE, Association Rubresus

Merci. Pour l'association Rubresus, je vais vous présenter l'exposé intitulé *Pour la gestion participative des déchets et des rejets* — puisqu'ils sont intimement associés — *d'Orano Malvési*.

Bref rappel par quelques chiffres : Malvési, c'est 60 années d'activité et environ 500 000 tonnes d'uranium purifié à Narbonne. Ces 500 000 tonnes ont généré des résidus en quantité massive : 400 000 mètres cubes de boues contaminées présentes dans les bassins de décantation B1-B2, que vous voyez sur la photographie réalisée par la CRIRAD (cette photographie date de 2004). Ces bassins ont été classés ensuite INB, pompeusement appelé, par la filière nucléaire, ECRIN. Je ne sais pas si vous trouvez, dans cette photographie, quelque chose qui ressemble à un écrin.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

INB voulant dire « Installation Nucléaire de Base ».

André BORIE, Association Rubresus

Donc, à côté des déchets solides, il y a également une production importante de déchets liquides, concentrés au fil du temps et stockés dans des bassins. On voit ici que l'essentiel de la superficie du site de Malvési est occupé par des déchets soit liquides soit solides ; 350 000 mètres cubes de déchets liquides contenant des éléments radioactifs et des produits chimiques, comme des nitrates et des sels minéraux. Ce rapide constat montre que la gestion des déchets de Malvési a été totalement déficiente sur les 60 dernières années puisqu'on en est là, avec ce stock de déchets. Malvési est devenu une gigantesque décharge de déchets. Et *Narbonne, poubelle de l'Europe*, comme l'a intitulé un article de la revue *Nexus* en 2015, est tout à fait d'actualité.

Alors, un mot sur le projet TDN. On en a largement débattu et je ne veux pas répéter des éléments qu'on a pu soulever. Je dirais que la solution est pire que le mal. Pourquoi ? C'est un four à charbon pour détruire, par voie thermique, les nitrates. C'est un procédé qui sera expérimental à ce stade, puisqu'il n'a pas été étudié avec les effluents réels de Malvési. Ce procédé va amener des rejets et des risques supplémentaires sur une quarantaine d'années. La destruction thermique des nitrates rejette des oxydes d'azote, dont les quantités représenteront environ un incinérateur de 140 000 habitants. La combustion du charbon, nécessaire à la destruction des nitrates, générera des composés volatils contenant un nombre important de composés, notamment : un phtalate ; du benzène ; et probablement des dioxines, comme toute combustion du charbon peut en générer. Ce procédé s'accompagne d'une consommation importante de ressources : 5 700 tonnes de charbon par an ; 800 000 mètres cubes d'eau nécessaires pour faire fonctionner le système.

Les engagements de la transition énergétique du Développement Durable de la COP 21 ne rentrent pas dans le projet TDN. L'association Rubresus demande en conséquence un moratoire sur le projet TDN et un audit sur une solution alternative plus vertueuse pour l'environnement. On espère que cette recommandation, cette proposition, sera retenue par les autorités qui organisent ces débats.

L'exposition de la ville de Narbonne à la pollution de l'air. On voit, sur cette photographie, que Narbonne est soumise à un régime de vent de régime nord-ouest, 270 jours par an, le vent étant appelé « le cers ». Au niveau de la zone industrielle de Malvési et du site de Malvési qui se situe au nord-ouest de Narbonne, la ville est potentiellement exposée aux émissions industrielles du site de Malvési pendant 270 jours par an, comme le montre la photo.

Une autre source de pollution potentielle de Narbonne est les émissions atmosphériques du trafic routier, notamment liées aux autoroutes A9 et A61. On voit que l'autoroute A9-A61 passe au sud de la ville et, en conséquence, avec un régime de vent dominant, pendant 260 jours par an, de nord-ouest, la ville n'est pas exposée à la pollution autoroutière pendant la majorité de l'année, contrairement aux émissions industrielles de Malvési.

Quelle est l'empreinte de Malvési sur les environs du Narbonnais ? On a pris l'élément uranium, qui est spécifique, qui ne vient pas d'autre part, et l'on a relevé, par rapport à la bibliographie, divers éléments autour de Malvési :

- Il y a la plaine de Livière — c'est à 400 mètres de Malvési — et les analyses de l'IRSN montrent que les végétaux et les produits agricoles contiennent de l'uranium. Les feuilles de cyprès détiennent le record, avec 300 microgrammes d'uranium, et l'on en trouve dans les figes, dans les raisins, dans les épis de blé ; c'est l'IRSN qui l'indique.
- La nappe phréatique également contient de l'uranium, et l'on n'est pas en milieu volcanique, ce qui pourrait expliquer l'origine de l'uranium, donc le puits n°5 contient de l'uranium.
- Il y a également les sédiments des environs de Malvési, les canaux qui ont été analysés et qui contiennent de l'uranium. L'IRSN a signalé, dans son rapport de 2008, que les taux en uranium des canaux indiquaient le niveau maximum de teneur en uranium des sédiments des fleuves de France, donc c'est des quantités importantes. De récentes analyses effectuées par la CRIRAD, en 2017, ont montré que les sédiments du canal du Tauran étaient riches en uranium.
- Si l'on va un peu plus loin, l'étang de Bages-Sigean, qui se prolonge jusqu'à la mer, soit une distance de 14 kilomètres, présente des sédiments contenant de l'uranium à diverses concentrations.

Les milieux naturels de la Narbonnaise sont donc marqués par l'uranium de Malvési jusqu'à une distance très éloignée.

Un autre aspect à développer, c'est les aspects de santé liés à l'environnement à Narbonne. Des signes d'alerte nous amènent à vous les présenter. L'Agence régionale de Santé a publié récemment un rapport sur la période 2013-2017, réalisé dans le cadre du contrat local de santé de la Ville de Narbonne. Les conclusions de l'ARS, mentionnées en toutes lettres, que je reproduis ici, indiquent une surmortalité significative par cancer du poumon sur la population narbonnaise : 36 cas par an en moyenne sur cette période, pour 52 000 habitants. L'ARS indique également une surexposition à l'ozone de la population narbonnaise ; l'ozone provient principalement des oxydes d'azote. L'IRSN a

cartographié, au niveau français, les risques dus au radon. La commune de Narbonne est placée en catégorie 2 sur 3, et le radon est un gaz radioactif cancérigène — c'est connu — notamment par les particules radioactives qu'il génère et qui sont très dangereuses par inhalation. Il faut indiquer que le radon est émis en permanence par les installations de Malvési, par l'ensemble des bassins, que ce soit l'INB, que ce soit les bassins de stockage des déchets liquides, puisqu'ils contiennent du radium qui se décompose en permanence en radon. Le radon a un effet cocktail avec d'autres polluants, et l'association radon et tabac multiplie par trois le risque de cancer du poumon ; ce sont les publications scientifiques qui le disent. Récemment, en Corse, région granitique à haut potentiel de radon, il a été signalé, dans les médias, l'explosion du nombre de cancers en Corse (+30 %), liés au phénomène radon/tabac.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Je vais vous inviter à vous approcher de la conclusion.

André BORIE, Association Rubresus

Donc, on peut dire, d'une façon générale, que les cancers d'aujourd'hui résultent de la pollution ou des pollutions d'hier, donc une étude épidémiologique s'impose. Au niveau de la gouvernance du site, il y a des commissions de suivi du site, qui comprennent une trentaine de membres qui n'ont pas les moyens, vu la complexité des dossiers, à émettre des avis pertinents, et les associations ou les habitants de la Narbonnaise sont sous-représentés. Les débats sur TDN et l'oxyde d'uranium par exemple ne sont pas abordés ; ils sont simplement éludés. Alors, à quoi sert cette CSS ? De même, l'Observatoire sur les rejets de Malvési, récemment installé, qui est une commission restreinte, a présenté des résultats controversés sur les rejets de radon.

Je voudrais rapidement insister sur la campagne publicitaire sans précédent à laquelle l'on assiste, à Narbonne, depuis deux ans, menée par Orano dans la presse locale.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

On vous redonnera la parole tout à l'heure. Terminez votre phrase ; nous ne sommes pas à une minute près.

André BORIE, Association Rubresus

La principale information « *pas d'impact sanitaire* » est à relativiser par rapport aux informations sanitaires que je vous ai livrées. On ira plus vite pour terminer.

Conclusion — on y arrive — l'air, l'eau, la terre, en Narbonnaise, sont marqués par les activités de Malvési et les déchets. La gestion des déchets est défaillante au niveau de Malvési. Narbonne est devenu une décharge de la filière nucléaire au niveau de la purification. Le projet TDN (traitement des nitrates) aggrave les problématiques environnementales par les rejets atmosphériques. En conséquence, l'association Rubresus demande un moratoire sur le projet et un audit participatif sur une alternative. Question santé, une étude épidémiologique indépendante participative, comme celle réalisée à Fos, s'impose. Au niveau de la réglementation, on espère que les administrations seront un peu plus soucieuses et qu'elles appliqueront les meilleures réglementations protectrices des populations en abaissant les seuils de rejets et les flux de rejets. Au niveau de la gouvernance des commissions, on souhaiterait une plus grande ouverture et une plus grande responsabilité des associations dans le fonctionnement de ces commissions. Et nous faisons une dernière proposition, celle d'appuyer les associations participant à cette commission ou ces commissions, par des experts, afin d'avoir un avis autorisé ; des experts de leur choix, financés sur un budget affecté par l'État ou les services de la filière nucléaire. Je vous remercie. (*Applaudissements*).

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur BORIE. Vous avez été un peu plus long. Je ne suis pas intervenu sur tous les sigles. Nous essaierons, par la suite, quand il y a un sigle, de l'expliquer.

Je voulais juste apporter une précision pour qu'il n'y ait pas d'incompréhension. La Commission particulière du débat public fera un compte-rendu de ce débat. C'est pour cela que nous avons besoin de savoir ce que vous voulez en termes de priorité, mais nous ne décidons pas. La décision en matière de la programmation — cela a été expliqué tout à l'heure — c'est Monsieur LOUIS, pour la

Direction Générale de l'Énergie et du Climat, et l'ASN qui arrêtent la décision. C'est aussi pour cela qu'il est important qu'ils soient là pour vous écouter.

Madame ARDITI, si vous voulez prendre la parole, là aussi pour 10 minutes. Vous pouvez présenter votre association.

Maryse ARDITI, Association ECCLA et Observatoire des rejets

Merci. Je crois qu'on commence à être dans le paysage depuis plus de 30 ans, alors... Je voudrais d'abord juste une intro complètement générale. Aujourd'hui, on est sur un débat général sur les déchets nucléaires ici, sur ceux de Malvési, mais partout en France sur tous les déchets nucléaires. On a la certitude absolue qu'il n'existe aucune — je dis bien : « aucune » — bonne solution pour gérer les déchets nucléaires. Après, il y en a qui sont pires que d'autres, et si France Nature Environnement et ECCLA avons accepté de participer, c'est parce que, comme il y en a des pires que d'autres, il faut éventuellement éviter les pires. Par exemple, même si ce n'est pas un exemple d'ici, c'est ce qui risque de se passer à Bure et à Cigéo pour ceux qui ont entendu, où il s'agit d'aller enfouir les plus dangereux des déchets nucléaires qu'on a produits à 500 mètres sous terre, fermer et faire une prière pour que tout se passe bien ; ça, c'est le pire. Les pires solutions, il faut les éviter. Après, ici, on n'a pas ces déchets très, très, dangereux, ce qu'on appelle les très Haute Activité. On a des TFA, c'est-à-dire des Très Faible Activité, voire des Faible Activité. Ceci étant, à l'autre bout de cette chaîne, ces déchets sont aussi très dangereux, mais pour une autre raison ; c'est qu'il y en a des tonnes et des tonnes. Ici, par exemple, si vous faites grosso modo le calcul, on doit être autour d'un million de mètres cubes, en comptant ce qui est dans les liquides, ce qui est dans les solides, ce qui est dans l'INB, etc. Mais, en France, ces déchets, on expose très largement les 50 millions de tonnes, voire les 100 000 millions de tonnes, parce qu'il y en a des masses qui trainent sur tous les anciens sites des mines. Il y a plus de 200 mines qui ont eu lieu en France, qui sont sur 27 départements, et, là, il y a des problèmes partout parce qu'il y a des quantités folles de ces produits qui maintenant s'infiltrent dans l'air, dans l'eau. Aujourd'hui, on n'a plus de mines chez nous, donc les déchets des mines sont au Niger et des pays comme celui-là où ils ne sont pas mieux traités. Je voudrais qu'on garde cela en mémoire.

Sur cette usine, première chose, je suis d'accord sur un point avec mon prédécesseur. Pendant 60 ans, on a laissé des déchets nucléaires à l'air libre sans trop s'en préoccuper. On les a cumulés. Alors, comme il n'y a pas solution pour les déchets nucléaires, on les a cumulés, jusqu'à ce que, un jour, la digue a lâché et tous les déchets, qui étaient B1-B2, c'est-à-dire les plus radioactifs, se sont répandus dans la plaine. On a ramené cela à toute vitesse comme l'on a pu, en raclant pour les ramener. Mais je vous rappelle que les déchets B1-B2 n'avaient pas de membrane ; à l'époque, on ne mettait pas de géomembrane en dessous, donc toute la flotte qui traversait les déchets contaminait les roches du dessous, si bien qu'aujourd'hui l'on dit qu'on en a 300 000 tonnes dans l'INB, mais, en réalité, il y en a 300 000 tonnes de plus qui sont polluées en dessous. Donc, on est dans cette situation.

Aujourd'hui, on est dans une usine un peu exceptionnelle, mais je crois que, pour le coup, Monsieur JOLIVET l'a dit. Elle a un niveau d'activité de rénovation, de nouveaux produits, absolument phénoménal. Cette usine a vu trois enquêtes publiques très importantes, dont deux avec commission d'enquête, donc avec trois commissaires-enquêteurs en 10 ans, ce qui est quand même exceptionnel pour une usine Seveso. La première, qui s'est faite sans beaucoup de bruit, malgré tout ce qu'on a essayé de faire passer, consistait à augmenter de 50 % la capacité de l'usine. La deuxième, là-dessus, le nouveau schéma est arrivé, donc ils ont l'autorisation de faire 50 % de plus, mais, pour l'instant, ils ne l'ont pas encore fait parce qu'il n'y a pas le marché. La deuxième chose, une fois qu'on a raclé tout ce qui était sorti de ces bassins B1-B2, il a quand même fallu transformer cela en une installation nucléaire de base, un peu mieux gérée, je le reconnais, grâce à l'ASN qui a demandé qu'on entoure les déchets avec des murs, etc. Bon, tout cela, c'est des demandes de l'ASN, qui ont été réalisées pour essayer d'améliorer un peu la gestion de ces déchets. Puis, après, il y a eu TDN.

Alors, je voulais juste faire une remarque. Depuis TDN, il y a des citoyens qui sont plus nombreux à se manifester et, moi, quand j'entends « un comité de vigilance », cela me convient tout à fait, parce que c'est effectivement ce qu'on essaie d'avoir depuis assez longtemps, mais je voudrais dire quand même que je suis choquée. Je sais que la population est choquée, et Rubresus l'a dit aussi. Personnellement, je suis très choquée des campagnes de pub d'Orano dans les journaux.

(*Applaudissements*). Franchement, vous n'avez rien à nous vendre. Vous faites de la com. Un jour, mettez une page entière et dites à tous les citoyens : « On va essayer de la faire ensemble, et l'on va essayer de faire de l'information et pas de la com », et ce ne serait pas si mal parce que cela exaspère tout le monde. (*Applaudissements*).

Les déchets à Malvési, je crois que vous en avez assez entendu parler, donc je vais juste ajouter ce que vous avez oublié. Il y a une chose dont vous n'avez pas entendu parler, c'est les murs, c'est-à-dire les matières uranifères recyclables. C'est tout ce qui traîne sur le site, qui a de l'uranium, et l'on dit : « Un jour, on pourra s'en servir, mais l'on ne sait pas quand, donc ce n'est pas des déchets ». Il y en a des tonnes partout. Ici, il y en a beaucoup, mais il y en a aussi beaucoup ailleurs. On appelle « matière » énormément de choses qui sont, en fait, des déchets pour beaucoup, mais l'on dit : « On ne sait jamais. Peut-être, dans 10 ans, 20 ans ou 50 ans, cela pourra servir, donc on les garde. C'est des matières et cela évite peut-être d'augmenter le mode déchet ». Peut-être vous rappelez-vous qu'ici, un jour, il y a eu une mini explosion sur un fût. Cela vous dit-il quelque chose ? Eh bien, c'était un mur. Et il y en a encore pas mal sur le site, donc c'est aussi quelque chose qu'il faut rajouter dans les déchets qu'il faudra finir de nettoyer dans le site.

Maintenant, où en est-on sur les éléments ? Cers et Perle, on vous l'a expliqué. Alors, oui, il n'y a pas qu'ÉCRIN. Quelle imagination pour les mots ! « ECRIN », Cers » et « Perle », quand on parle du nucléaire, franchement... Donc, là, cela veut dire qu'on va avoir une période où il va y avoir énormément de travaux : on va prendre des déchets quelque part et les mettre ailleurs ; on va manipuler des tonnes de déchets. Là, nous allons demander que, pendant cette période dite de travaux, il y ait des suppléments de mesures dans tout l'environnement sur tout ce qu'il va se passer parce qu'on va manipuler de grandes quantités. Je vous rappelle que le truc de 2008 de l'IRSN, c'était à la suite des travaux de l'accident de 2004, puis de 2006, qu'effectivement l'on avait mesuré des trucs plus importants dans tout l'environnement. Donc, dès qu'on touche des travaux et de chantiers, il faut être plus attentif sur ce qu'il va se passer. Donc l'on demandera qu'il y ait un supplément de mesures renforcées dans l'environnement sur ce point-là.

Ensuite, si TDN se fait, il y aura deux choses. La première, c'est qu'il y a un observatoire et, cette fois, l'Observatoire sera vraiment très attentif à ce qui sortira d'une part, et d'autre part, à demander éventuellement des mesures complémentaires par rapport à ce qu'il y a dans l'arrêté préfectoral d'autorisation, en fonction de ce qu'on verra apparaître ; c'est une première chose. Mais la deuxième chose — il faut quand même être sérieux — c'est que, quand on traite des déchets, à la fin, il reste des déchets. C'est comme un incinérateur : d'accord, avec l'incinérateur, on diminue les déchets, mais, à la fin, il y a des mâchefers et des trucs comme ceux-là. Donc, quand on traite des déchets, il reste des déchets. Les déchets du traitement des TDN, il est prévu, dans les cinq premières années, de les envoyer dans un centre de l'Andra (Agence Nationale des Déchets RadioActifs), qui a pour mission de traiter partout les déchets radioactifs. Elle a un centre à 1 000 kilomètres d'ici, donc il est prévu d'envoyer, par camion, ces déchets à 1 000 kilomètres d'ici pour aller les faire enterrer ailleurs. En tant qu'écolos, nous trouvons cela parfaitement stupide pour deux raisons. La première, c'est que je ne vois pas pourquoi l'on dirait à un territoire — réfléchissez deux minutes à la notion de territoire — qui est un territoire rural, qui n'a jamais eu de nucléaire : « On va vous en amener plein. C'est des déchets et l'on ne sait pas où les mettre. Vous allez prendre les déchets ». Au sens d'un minimum de solidarité entre les territoires, je trouve cela scandaleux. La deuxième chose, c'est que, écologiquement, faire des milliers de kilomètres pour les mettre plus loin, cela paraît grotesque.

Donc, je pense que vous avez déjà entendu la conclusion que je vais vous dire, qui est celle sur laquelle l'on se battra, mais de manière générale et pas seulement à Malvési, sur tous les sites nucléaires. Les gens qui produisent des déchets nucléaires, surtout de très faible ou de faible activité, ils vont se charger de les gérer sur place. S'il y en a qui ne sont pas contents, vous pouvez me siffler, mais je continue.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Madame, continuez en vous orientant vers la conclusion, puisque je suis le gardien de l'horloge.

Maryse ARDITI, Association ECCLA et Observatoire des rejets

Très bien. Alors, je vais m'orienter tout de suite vers la conclusion, avec quand même un truc dont on n'a pas parlé, c'est l'Installation Nucléaire de Base. L'Installation Nucléaire de Base, c'est un

entreposage et ce n'est pas un stockage. C'est pour 30 ans. Avant 2045, Orano doit nous proposer un stockage définitif, qui n'a pas de durée quelques milliers de siècles, dans de bonnes conditions. Je pense que, là, on devra tous être très attentifs et que le mot « vigilance » devra prendre toute sa portée à ce moment-là.

Et, enfin, dernier point sur lequel je veux alerter, c'est l'uranium de retraitement. Si l'on a ici une Installation Nucléaire de Base, c'est parce qu'avant 83, au début de l'histoire, il y a eu, ici, ce qu'on appelle de l'uranium de retraitement, c'est-à-dire de l'uranium qui est passé dans un réacteur avec tous les polluants, qu'on extrait, qu'on repurifie plus ou moins bien, et donc on laisse tous les polluants ici, et qu'on remet en route. Depuis 2013, EDF ne le fait plus. EDF a la ferme intention, dans les quelques années qui viennent, de le remettre en route. Pour l'instant, elle nous garantit qu'elle ne viendra pas le faire à Malvési, mais qu'elle l'enverra en Russie pour le faire parce que, là-bas, ce n'est pas grave ! J'alerte quand même, parce qu'on ne sait jamais, il pourrait aussi y en avoir quelques-uns qui arrivent ici, donc double vigilance. Merci. (*Applaudissements*).

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Merci, Madame. Nous gardons l'ensemble des intervenants près de nous, et je vais céder la parole à mon collègue Pierre-Yves, qui va animer la deuxième partie de cet exposé, et nous allons rester, avec mon collègue Antoine et moi-même, pour essayer de noter, au fur et à mesure que vous les produirez, des conclusions du public, conclusions unanimes ou pas, sur les priorités de ce programme.

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Maintenant, la parole va être à vous. Un débat public, c'est d'abord la parole au public. Mais, avant cela, je vais vous dire deux ou trois choses. Évidemment, vous allez être invités à poser toutes les questions que vous souhaitez, mais aussi à faire des propositions, à émettre des points de vigilance. Vous avez vu la question : qu'inscrit-on dans le prochain Plan national de gestion ? Si vous avez des propositions à faire, vous êtes évidemment les bienvenus.

Pour vous répondre et pour discuter avec vous, nous avons évidemment les intervenants : Orano, l'association Rubresus, l'association ECCLA, la DGEC, Direction Energie Climat du ministère de la Transition écologique et solidaire ; l'Autorité de Sureté Nucléaire pourra également répondre à vos questions. Mais, je crois que nous avons également dans la salle des personnes de l'IRSN. Peuvent-elles se manifester ? Voilà. L'IRSN a été cité par Monsieur BORIE, c'est l'Institut de Radioprotection et de Sureté Nucléaire. Nous avons des gens de la DREAL qui sont avec nous : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement — c'est l'environnement qui nous intéresse ici — donc c'est les représentants de l'État. Est-ce que j'en oublie ? EDF est concernée par le sujet. Est-ce qu'il y a des gens de l'Andra ? Tout à l'heure, l'Andra a été cité. Voilà. Il y a quand même des gens qui vont pouvoir répondre à vos questions. Je ne sais pas si j'oublie du monde.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

L'Autorité de Sureté Nucléaire, non pas en tant que maître d'ouvrage du débat, mais en tant que contrôleur de l'Installation Nucléaire de Base qui représente une partie de l'usine.

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Voilà. Ensuite, je vous propose quelques règles simples pour que cela se passe au mieux. La première, c'est qu'il est absolument impératif que vous parliez dans ce bâton de parole. C'est impératif pour que ce soit enregistré. Il y a des gens qui enregistrent. Tout va être noté. Tout va faire partie du compte-rendu, mais, si vous n'utilisez pas les micros, rien ne sera noté. Donc, vous pouvez très bien être impatients, élever la voix, vous faire entendre, mais rien ne sera noté. Demandez le micro. Il y a des gens autour de nous qui vont vous les passer ; il n'y a pas de problème, mais il est impératif de parler dans le micro.

La deuxième règle que je vous propose, c'est que vous vous présentiez quand vous prenez la parole. Puis, la troisième, c'est une banalité, mais il vaut mieux le dire. Vous savez que le nucléaire est un sujet controversé en France ; ce n'est pas une nouveauté. Cela suscite des passions, donc, dans beaucoup de réunions, on a évidemment des divergences entre les participants ; c'est normal. La Commission nationale du débat public, son rôle est de mettre les choses sur la table, mais à une condition, c'est que cela se fasse dans le respect des personnes. On peut être en désaccord. On peut

exprimer des passions, des émotions. Par contre, pas d'interruptions de parole, pas d'agressions personnelles. Est-ce que cela vous va ? On continue comme cela ? Une question ?

Je vous passe la parole et, après, je continue mon petit topo. Voulez-vous intervenir sur le fond ? Donc, ce que je vous propose, c'est que, dans un premier temps, vous leviez la main, on fait sortir cinq ou six interventions, et l'on essaie de voir quelle grande thématique vous souhaitez aborder. Ensuite, on essaiera de les ranger un peu, pour ne pas partir dans tous les sens, si vous le voulez bien, et organiser la soirée. On a une grosse heure de débat, donc cela nous laisse du temps. C'est à vous. On commence par vous ; vous avez été les premiers.

Mme BERESTETSKY, Ligue des droits de l'Homme

Bonsoir. Je me présente. Je représente la Ligue des droits de l'Homme sur le plan de Narbonne et de ses environs. Pourquoi souhaitons-nous intervenir ce soir ? D'abord parce qu'on a une exigence de démocratie. D'autre part, parce que les droits de l'Homme, c'est aussi la santé, la nécessaire santé de l'homme et, bien évidemment, de la femme. Je ne suis pas une professionnelle. Je ne suis pas une oratrice, donc je vous demande un peu de clémence par rapport aux éventuelles erreurs que je pourrais commettre.

Simplement, en ce qui nous concerne, nous estimons qu'il est absolument insupportable que l'esprit d'inconséquence domine toujours notre système économique et que de nombreuses entreprises refusent d'assumer les responsabilités qu'elles portent en matière de santé publique. Comme Rubresus l'a fait savoir et comme il l'a bien illustré, de ce point de vue, l'extension de l'usine Orano est un exemple de non-respect de ces droits. Le procédé TDN-Thor, qu'Orano s'appête à mettre en œuvre pour le traitement de ses déchets radioactifs (procédé purement expérimental et jamais exploité à grande échelle sur de tels effluents), est contraire aux plus élémentaires règles de précaution scientifique. Pour faire simple, ce procédé va consister à rejeter, dans l'air et sur les sols du grand-est audois, des produits très toxiques et des particules radioactives, et ce, alors que tous les procédés alternatifs ont été délibérément écartés par l'État, sans réel examen. Il est, pour nous, parfaitement évident que l'autorisation d'extension d'Orano n'a pas respecté la charte de l'Environnement, et donc le droit à la santé des habitants de notre région. Les particules et éléments aériens qui vont être rejetés, dans une région où le vent est un acteur permanent, vont de toute évidence contribuer à l'accroissement des risques sanitaires.

D'ailleurs, on est aussi très inquiets parce que, quand on voit la réaction des pouvoirs publics, quand on connaît ce qu'il s'est passé à la mine de Salsigne qui a été ouverte en 1884 et c'est 135 ans plus tard que les élus de la nation, députés et sénateurs, interpellent enfin l'État pour demander, je cite : « une vraie enquête de santé publique », ne s'appuyant pas seulement sur les remontées des services de l'État dans l'Aude, on peut s'imaginer qu'avec Orano, ce ne sera pas avant 2094 que l'on aura une sonnette d'alarme.

Je souhaite donc, au nom de la Ligue des droits de l'Homme — une extension envisagée va augmenter les niveaux de pollution déjà émise par Orano — que tous les déchets produits doivent être impérativement traités dans le cadre même de l'entreprise, et non disséminés dans l'air, l'eau et le sol au détriment des populations de l'Est audois. Les habitants sont insuffisamment informés des accidents, des risques encourus et des précautions qu'il est souhaitable de prendre. Je n'irai pas dans tout ce qui a déjà été dit par rapport aux précédentes interventions. Merci de m'avoir écouté. (*Applaudissements*).

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Merci à vous. Donc, la question de la santé, on a bien compris, vous préoccupe, puis la contestation du procédé retenu du traitement des nitrates, Thor, que vous estimez être insuffisamment au point. On va noter tout cela. Souhaitez-vous, Madame, intervenir également ? Il y a des gens qui sont là pour distribuer des micros. Allez-y.

Mariette GERBER, expert scientifique attachée à l'ANCCLI

Merci pour toutes les interventions. Ce que je voulais dire ici concerne surtout le traitement.

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Excusez-moi, Madame. Pouvez-vous vous présenter ?

Mariette GERBER, expert scientifique attachée à l'ANCCLI

Oui. Je suis Mariette GERBER. Je suis médecin épidémiologiste. J'ai été chercheur honoraire à l'INSERM et expert à l'Anses. Et, là, je vais parler en tant qu'expert scientifique attaché à l'ANCCLI. Étant attachée à l'ANCCLI, je reçois régulièrement les dossiers IRSN, c'est-à-dire l'Institut de Recherche sur la Sureté Nucléaire.

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

L'ANCCLI, c'est la l'Association Nationale des...

Mariette GERBER, expert scientifique attachée à l'ANCCLI

Des Comités de Liaison sur l'Information nucléaire. Celui du 29 mars 2017, qui portait sur la gestion à long terme des déchets historiques de Malvési dans le cadre du PNGMDR, a retenu toute mon attention, et je citerai deux points particuliers.

Dans les bassins de décantation B3, B5 et B6 sont présentes des boues radioactives qu'il faudra gérer après élimination des surnageants nitrates, les boues de B5 et B6 vont rejoindre les déchets historiques de B1 et de B2, mais l'IRSN constate que plus de 22 000 mètres cubes de divers déchets présents sous B3 ne sont pas pris en compte par Areva, alors qu'ils contiennent du radium 226 et autres descendants de l'uranium. En effet, il n'en a été question dans aucune des présentations d'Orano aujourd'hui ; on n'a pas parlé du bassin B3. L'IRSN recommande que ces déchets divers sous B3 soient inventoriés pour compléter l'étude de faisabilité du stockage. Or, dans son document RTCU, celui que nous a présenté Monsieur JOLIVET, qui a été rendu public le 11 février 2019, réalisé pour ce PNGMDR et qui porte sur les résidus du traitement de la conversion de l'uranium, Orano Areva ne mentionne pas la prise en compte de ces recommandations et indique seulement qu'un stockage de déchets de Faible Activité à Vie Longue sera installé dans B3. Alors, les boues de B3 resteront-elles au fond du bassin, ainsi que les stériles et résidus miniers non analysés ? Donc, là, nous avons un point d'interrogation qui n'a absolument pas été levé par les présentations qu'a faites Orano.

Autre point important. L'IRSN a observé que le système hydrogéologique du site est complexe, et qu'il faudrait confirmer les observations d'Areva selon lesquelles les échanges avec la nappe aquifère sont faibles. L'IRSN constate que les analyses qu'on nous a présentées d'ailleurs ici, réalisées par Areva, sont essentiellement...

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Je précise qu'Areva et Orano, c'est la même chose.

Mariette GERBER, expert scientifique attachée à l'ANCCLI

Oui. Ces analyses sont essentiellement qualitatives et elles sont insuffisantes pour évaluer les transferts, notamment au niveau de la source de l'Oeillal, source située à quelques centaines de mètres du site. Cette source alimente le canal du Tauran, qui est utilisé pour des usages agricoles et qui se déverse dans le canal de La Roubine qui traverse Narbonne. En résumé, l'IRSN constate que les modèles utilisés sont trop simplifiés pour être considérés avec confiance, et réclame une étude détaillée, documentée, et justifiée. Or, dans la conclusion de ce document RTCU, comme dans la présentation que nous avons eue ici, Orano Areva indique seulement, dans les perspectives à court et à moyen terme : « *travaux de protection de nappes alluviales* », qui ont été présentés comme étant faits en 2012 et en 2013, donc l'on ne prend pas en compte les recommandations de l'IRSN pour une étude plus approfondie sur les hydrogéologies du site, qui serait nécessaire dans la perspective d'un entreposage en sureté de ces déchets. Cette absence de préoccupation...

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Puis-je vous demander de conclure ?

Mariette GERBER, expert scientifique attachée à l'ANCCLI

Je n'ai pas fini, Monsieur.

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Oui, mais il faut que la parole circule.

Mariette GERBER, expert scientifique attachée à l'ANCCLI

Oui, mais, là, il y a des choses importantes à dire.

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Mais tout le monde a des choses importantes à dire.

Mariette GERBER, expert scientifique attachée à l'ANCCLI

Cette absence de préoccupation sur une contamination éventuelle de l'alimentation en eau potable est particulièrement inquiétante. En effet, le 24 mars 2017, le bulletin d'analyse de l'eau potable de Moussan, au forage des Mailloles, communiqué par le ministère des Affaires sociales et de la Santé, révèle une radioactivité supérieure à la référence de qualité. On y retrouve des fluorures et une présence pérenne de nitrates qui suggèrent fortement la possibilité d'une contamination à partir du site de Malvési. Cette contamination nous laisse mal augurer des risques associés au stockage des déchets si les contraintes hydrogéologiques ne sont pas mieux prises en compte. Ces signes sont alarmants, d'autant plus que l'on sait que le forage des Mailloles contient aussi de l'atrazine, insecticide toxique, et bientôt, sans doute, de l'arsenic et autres métaux lourds issus du lixiviat de Salsigne lié aux inondations, et qui vont bientôt atteindre la plaine audoise. Nous sommes donc en présence de trois ingrédients d'un cocktail radioactivité/pesticides/métaux lourds, dont on peut craindre la synergie, sinon l'addition, pour induire l'apparition de cancers. On ne peut pas manquer d'évoquer, à ce sujet, les questions qui se posent au CNA et au CIRES de Soulaines où l'on prétend qu'on va déménager nos déchets, parce que l'eau potable de Soulaines a été contaminée par une radioactivité alpha et elle nécessite une surveillance sanitaire qui est réclamée par les premiers résultats alarmants après 15 ans d'exploitation de ce site.

En conséquence, il nous paraît inacceptable que les mesures recommandées depuis 2017 par l'IRSN, garant de la sécurité de la filière nucléaire auprès de l'ASN, ne soient pas suivies. Dans ce cas, comment pouvons-nous faire confiance à l'exploitant du site ? (*Applaudissements*).

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Vous êtes au-delà de la capacité d'attention des gens, Madame. Si vous avez des documents à nous communiquer, il faut nous les communiquer ; c'est important. On peut recevoir tout cela et les enregistrer. Mais, il est important que tout le monde puisse prendre la parole et qu'un maximum de personnes puisse intervenir. Est-ce que je peux vous demander quelques prises de parole rapides ? La capacité d'attention, vous savez, pour la moyenne des gens, c'est 1 minute. Non ? 2 minutes ? Vous êtes meilleurs que cela ?

Peut-être va-t-on rester sur cette question de la santé, si vous le voulez bien. Monsieur demande la parole.

Vincent MORGAN de RIVERY, salarié Orano

Bonjour. Je me présente. Je m'appelle Vincent MORGAN de RIVERY. Je suis salarié du site Orano Malvési. Je ne suis pas sûr qu'à l'applaudimètre mon intervention sera la meilleure, mais j'ai une petite intervention à faire. Je ne reconnais pas du tout le site qui a été dépeint, le site dans lequel je travaille. Je suis rentré dans cette usine il y a 12 ans. Je suis en bonne santé. Mes collègues, qui sont à côté de moi, sont en bonne santé. On travaille tous les jours au contact de ces produits. D'ailleurs, parmi les opposants, j'en vois une qui voulait rentrer sur le site et qui, aujourd'hui, se bat contre notre usine.

J'ai une remarque à faire aux intervenants. En fait, j'entends beaucoup de critiques par rapport à ces déchets, par rapport TDN-Thor, mais je n'ai entendu aucune solution. Alors, oui, on est une industrie, c'est l'industrie nucléaire. Comme toutes les industries, on produit des déchets. Notre industrie gère ses déchets. Alors, elle les gère d'une manière qui ne convient pas forcément à tout le monde. Il y a des projets qui sont en cours. Je pense notamment à Bure. Est-ce la bonne solution de les stocker sous le sol ?

Je voudrais revenir sur une chose. Aujourd'hui, on a la chance d'avoir cette plateforme industrielle à Narbonne, qui alimente... alors, quelques chiffres, on alimente pratiquement 1/3 des réacteurs du monde en termes de conversion. C'est de l'électricité. Cette électricité est décarbonée, qu'on le veuille ou non. Elle n'a pas d'impact sur le climat. J'entends des bruits. Oui, elle n'a pas d'impact sur le

climat. Elle produit des déchets. Ces déchets, on a du mal. On est là pour se poser des questions et savoir ce qu'on va en faire, mais notre industrie est décarbonée et n'a pas d'impact sur le climat. Donc, j'attends des propositions et des solutions. (*Applaudissements*).

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. On va prendre une dernière prise de parole et je vais demander aux intervenants de répondre.

Hubert REYS, habitant

Hubert REYS. Je suis un ancien directeur d'études de la Caisse des Dépôts dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Puis, je m'occupe d'un journal citoyen à l'heure actuelle. La question que je pose, c'est qu'on a une entreprise qui est Orano, avec un site industriel qui est en expansion. De l'autre côté, on a une agglomération. Orano se trouve au sein de cette agglomération, et cette agglomération est elle-même en expansion. À un moment donné, je crois qu'il faut arriver à réfléchir à la confrontation de ces deux extensions. D'ailleurs, je pense que c'est un problème qui doit aussi beaucoup concerner les élus de Narbonne et du Grand-Narbonne ; je ne sais pas s'il y en a dans la salle. (*Applaudissements*).

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Je vous remercie. Donc c'est une autre question que celle de l'aménagement du territoire. Peut-être sur les questions de santé qui viennent d'être évoquées, de risques pour la population, souhaitez-vous intervenir ? Il y a encore des demandes d'intervention. Je donne la parole à la salle.

Pierre MAZZINI, salarié Orano

Bonjour. Je m'appelle Pierre MAZZINI. Je travaille chez Orano depuis 2002. Tout à l'heure, le monsieur de Rubresus a exposé les 20 tonnes de NOx par an, en expliquant qu'il y avait 270 jours de vent sur la commune. Il disait aussi que l'autoroute qui produit 600 tonnes de NOx par an n'était pas un danger pour la population, alors que si vous faites 365 moins 270, il reste 95 jours. Si vous faites le quotient par 600 tonnes, je vais vous donner les chiffres. Malvési : 20 tonnes sur 270 jours, cela fait moins de 15 tonnes de pollution sur la commune, d'après vos chiffres ; 95 jours par 600 tonnes, cela fait 156 tonnes de NOx par an. Alors, qu'est-ce qu'on raconte aux gens ? Pourquoi les gens écoutent-ils ce genre de bêtise ? Je ne comprends pas trop.

La dame qui a pris la parole tout à l'heure, Madame ARDITI a dit que c'était honteux de faire de la pub ou de la com pour Orano. Nous, on vous explique simplement ce qu'il se passe dans l'usine, alors que, tous les jours, on voit de la désinformation dans les journaux de la part de vos associations qui se permettent de dire qu'il y a de l'uranium partout sur le Narbonnais, qu'il y a de la pollution de l'eau, etc. Ces gens ont fait des expertises qui n'ont rien donné. On a lu les expertises. Imaginez bien que s'il y avait eu quelque chose de trouvé à l'extérieur de l'usine, ce serait dans les journaux, ce serait partout. Vous communiquez pour nous expliquer que c'est louche. Vous faites les expertises et, derrière, il n'y a plus rien. Je voulais répondre à ces gens-là que vous vous faites abuser à force d'écouter tout ce qu'il se passe sur Internet. C'est la théorie du complot. Je pense que vous devriez faire autre chose de vos vies parce que cela devient embêtant pour nous. (*Applaudissements*).

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Monsieur, s'il vous plait, on reste dans un cadre courtois, je vous prie. Madame a demandé la parole. Ensuite, je vais demander une réponse de la part de l'entreprise ou des organismes qui sont ici et en mesure de répondre.

Marie-Claude LECLERC, militante antinucléaire

Bonsoir. Je m'appelle Marie-Claude LECLERC. Je suis la sœur de Michel LECLERC, qui a été contaminé sur le site de Malvési. Cela a été reconnu officiellement par la justice française. Il a eu une leucémie. Sa leucémie lui a malheureusement engagé et gâché sa vie professionnelle. Il a été, pendant trois ans, sous surveillance médicale. Aujourd'hui, il a 60 ans. Les médecins disent que son corps est un corps d'une personne de 10 ans de plus que son âge, parce qu'il a des problèmes cardiaques, il a des problèmes au niveau des artères, etc. du fait de cette leucémie myéloïde qui a bien été reconnue comme une leucémie due au nucléaire par la justice française. Ce n'est pas le seul dans ce cas en France. Et je voudrais préciser que si, ce soir, un certain nombre de militants antinucléaires ne sont pas là, c'est parce qu'ils sont scandalisés par le comportement du

gouvernement français actuel, qui saisit des ordinateurs à des militants qui sont proches du site de Bure sans mandat de perquisition. (*Applaudissements*).

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Alors, beaucoup de questions sur l'impact de l'usine de Malvési sur la santé de la population, sur l'environnement. Qui souhaite répondre ? Monsieur JOLIVET.

Stéphane JOLIVET, Directeur d'Orano

Je vais essayer de répondre point par point, même s'il y a eu beaucoup d'interventions. Avant de répondre point par point, je voudrais juste avoir une petite pensée pour mes salariés, dont un certain nombre est ici. Mes salariés, c'est de grands professionnels. C'est des gens qui savent ce qu'ils font et qui le font très sérieusement. Ces gens-là ont été durement touchés par des tombereaux de mensonges qui ont été déversés pendant des mois sur le site de Narbonne. Ils ont été tellement touchés que, pour certains, cela s'est passé en famille avec des éclats qui se sont très mal passés ; ils sont fâchés avec une partie de leur famille. À ces gens-là, je voudrais dire que je leur témoigne toute ma confiance parce que je suis sûr que c'est de grands professionnels et que je ne les laisserai pas tomber. Ça, c'est pour commencer.

Concernant Monsieur LECLERC, à titre personnel, je suis totalement navré par ce qu'il lui est arrivé. Maintenant, et contrairement à ce que vous dites, la justice est passée. Et qu'a dit la justice ? Elle a débouté Michel LECLERC de toutes ses demandes et elle l'a même condamné. Des expertises ont été faites concernant la maladie de Monsieur LECLERC — encore une fois, je suis navré de ce qui lui est arrivé — et les expertises médicales ont conclu que la maladie de Monsieur LECLERC a été antérieure à sa venue, sur le site de Malvési, comme sous-traitant.

Brouhaha dans la salle.

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

C'est contesté, Monsieur JOLIVET ; vous le voyez.

Stéphane JOLIVET, Directeur d'Orano

C'est peut-être contesté, mais la justice est passée. La justice s'est prononcée et Monsieur LECLERC a été débouté de toutes ses demandes. Ce n'est pas faux. Relisez les attendus de la Cour de justice de Montpellier : Monsieur LECLERC a été débouté de toutes ses demandes par le tribunal.

Ensuite, concernant les campagnes de publicité qui ont pu choquer certaines personnes, je peux le comprendre, mais cela ne me perturbe pas. On a simplement voulu repositionner, sur ces campagnes de publicité, un certain nombre de vérités par rapport à un tas de contrevérités, qui avaient été lancées par Rubresus notamment. Cette campagne de publicité peut choquer. Nous, elle nous va bien et je pense qu'on reprendra cette campagne de publicité.

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Monsieur JOLIVET, il y a quand même des points qui ont été abordés sur l'impact de l'usine sur l'environnement et sur la santé des personnes.

Stéphane JOLIVET, Directeur d'Orano

Concernant la santé des personnes, il y a des sujets qui sont intéressants, et notamment une demande qui a été émise concernant une étude épidémiologique. À ce stade, je tiens à préciser qu'une étude épidémiologique, l'IRSN en a réalisé une sur l'ensemble des salariés du nucléaire, et notamment l'usine de Malvési sur la période qui allait de 1958 à 2008. Cette étude, dont la conclusion a été présentée par l'IRSN sur le site de Malvési, en CHSCT, fin 2014, montre que, pour l'ensemble des grandes pathologies, il y a sous-mortalité de 25 % à 33 % par rapport à la moyenne nationale concernant les grandes pathologies pour les salariés de Malvési. Cette étude, vous pouvez la retrouver sur Internet ; c'est une étude de l'IRSN.

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

L'IRSN, vous êtes là. Vous êtes fréquemment cités. Est-ce que vous avez des choses à dire sur les sujets qui viennent d'être évoqués ? Oui ? Non ?

Didier GAY, IRSN

Beaucoup de choses ont été dites et l'on ne va pas jouer à le corriger mot à mot. Il y a des citations explicites qui sont fondées. Beaucoup de sujets sur la surveillance environnementale et sur l'épidémiologie.

Sur l'épidémiologie, à ma connaissance, il n'y a pas eu d'étude spécifiquement sur les salariés d'Orano Malvési. Il y a eu des études sur l'exposition des travailleurs du nucléaire et un certain nombre de conclusions qui sont tirées, mais, à mon sens, la population, uniquement sur cette installation-là, se prête mal à une étude épidémiologique.

Pour ce qui est de l'environnement, il y a effectivement de grands messages que l'on peut retenir des travaux qu'on a menés, notamment le fait qu'il y a, à l'évidence, un marquage à l'uranium autour du site. Ceci étant dit, le qualifier, comme cela a pu être fait au cours des divers exposés, comme étant particulièrement significatif et responsable, à l'évidence, d'un certain nombre de conséquences sanitaires, c'est peut-être une conclusion vers laquelle je n'irais pas avec autant de certitude. Je fais que rebondir sur quelques éléments. C'est un peu compliqué pour moi d'ouvrir sur tous les sujets qui ont été abordés. Donc, oui, une influence environnementale qui se mesure. Oui, une influence environnementale qui a permis notamment de voir l'incidence du traitement de l'URT sur le site. Donc, oui, à l'évidence, c'est des choses qui ont résulté des mesures qu'on a pu faire. L'URT, cela a été dit dans les exposés, c'est l'uranium de retraitement, donc l'on s'attend à trouver, sur le site de Malvési, essentiellement de la radioactivité naturelle, dès lors que ce qui arrive est un uranium naturel. Ceci étant dit, dans le passé, des uraniums, issus du passage en réacteur, ont été traités sur le site, et ces uraniums-là ont des caractéristiques particulières. Notamment, ils sont marqués par la présence de radionucléides artificiels, donc l'on a mesuré du plutonium, on a mesuré du technétium autour du site, c'est un fait. Les conséquences sanitaires, encore une fois, ne sont pas aussi évidentes que les exposés ont pu le laisser entendre.

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Attendez. On va vous donner le micro, parce que ce que vous pouvez dire n'est pas enregistré. Monsieur JOLIVET me transmet une étude de l'IRSN, qui s'appelle *Premiers résultats de l'étude épidémiologique des travailleurs exposés à l'uranium*. (*Applaudissements*).

Didier GAY, IRSN

Je veux bien voir l'intitulé. Et cela ne fait que confirmer ce que je laissais entendre, puisque c'est les travailleurs de l'uranium et ce n'est pas les travailleurs de l'uranium sur le site de Malvési. On pourrait en discuter plus longuement, mais cela me paraît compliqué de le faire tout de suite. Je ne crois pas qu'il y ait eu une étude épidémiologique digne de ce nom qui a été effectuée sur les seules populations de Malvési. Il y a effectivement beaucoup d'études qui ont été faites sur les populations de l'industrie de l'uranium, et il y a énormément de données sur ce sujet-là.

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Merci à vous. C'est important que vous apportiez ces précisions, parce que vous êtes cités par les uns et les autres comme organisme de référence. Madame ARDITI, vous avez demandé la parole.

Maryse ARDITI, Association ECCLA et Observatoire des rejets

Oui. Excusez-moi. L'histoire de Monsieur LECLERC, je la connais. Je vais faire très court parce qu'on n'est pas ici que sur la santé. Mais, l'histoire de Monsieur LECLERC, je la connais depuis le tout début parce qu'il est venu me voir et il ne connaissait pas encore son dossier. Il a été contaminé et — il relevait ses urines tous les 15 jours — et, une fois, c'était bizarre ; on lui a dit : « On ne l'a pas mesuré. Ce n'est pas grave ». En fait, deux ans après, quand il a fauché son dossier, il a compris qu'il avait été fortement contaminé ce jour-là. En fait, il devait être engagé trois mois après — parce qu'il était sous-traitant — par Areva (Comurhex à l'époque), et on lui a dit gentiment qu'il ne serait pas engagé parce qu'on a compris qu'il venait d'être contaminé et qu'on ne pouvait plus l'engager. C'est le début de l'histoire. Le reste, que la justice soit passée ou pas, qu'il ait gagné ou pas, c'est autre chose, mais c'est le début de l'histoire. Il a fallu qu'il vole son dossier à son toubib pour avoir la preuve qu'il était contaminé. J'aurais préféré qu'on ne parle pas de ce cas-là, mais, puisqu'il a été évoqué, il faut rendre la vérité dessus. (*Applaudissements*).

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Madame a demandé la parole.

Virginie NEUMAYER, CGT

Virginie NEUMAYER, pour la CGT. Les sujets, qui sont abordés ce soir, sont suffisamment graves et touchent évidemment la santé des Narbonnais et des Narbonnaises d'aujourd'hui, mais aussi ceux de demain. Je ne voudrais pas partir ce soir en étant terrorisée de ce qui a été dit dans cette salle. Je comprends bien que le sujet abordé est lourd de conséquences, que la Commission particulière du débat public ne peut pas prendre parti sur les éléments, c'est ce que vous aviez rappelé. Pour autant, dans les deux derniers exposés, un certain nombre d'éléments sont apparus comme étant factuels, validés et approuvés. L'IRSN, qui vient d'intervenir, a apporté quelques éléments complémentaires. Pour autant, dans les éléments que j'ai vus dans l'exposé précédent, sortis de leur contexte, ils ramènent à des impacts sanitaires conséquents pour les Narbonnais et les Narbonnaises. Et je ne pourrai pas sortir ce soir sans voir l'avis de l'IRSN, et sans savoir si l'IRSN valide ou pas l'ensemble des éléments présentés et chiffrés et les impacts sanitaires. Et si ce n'est pas le cas, si l'IRSN ne veut pas le faire ce soir, comment peut-on, dans les prochaines semaines, faire une publication de l'IRSN qui valide ou pas ce qui a été présenté ce soir ?

Une fois que j'ai dit cela, Vincent le disait tout à l'heure, les premiers garants de la sûreté sur un site nucléaire, mais aussi un lieu industriel, c'est les salariés. C'est les salariés qui sont les vecteurs de confiance auprès des populations. Et sur ces sujets-là, nous regrettons que la parole des salariés soit peu ou pas entendue dans ce type de débat et d'autres instances, parce qu'elle compte. Après, effectivement, aujourd'hui, dans le cadre où les droits d'intervention des salariés sont réduits, avec la disparition des CHSCT par exemple, les délégués du personnel...

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Excusez-moi. La disparition de... ?

Virginie NEUMAYER, CGT

La disparition des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, dont les ordonnances Macron réduisent les droits d'intervention des salariés et de leurs représentants. Et les CHSCT, dans bien des cas, ont évité des drames industriels et humains à d'autres échelles et dans d'autres industries. Donc, nous demandons que des pistes soient travaillées pour, justement, travailler à cette confiance et au lien avec la population pour que ces droits d'intervention soient renforcés, et que les salariés soient aussi, auprès des populations, garants de ce qui se fait de bien ou de moins bien, parce que la CGT a toujours dénoncé un certain nombre de choses, dans les usines, par le passé. Au regard des contraintes économiques qui ont pu peser sur la filière et peuvent encore peser, nous sommes effectivement revendicatifs sur ces sujets-là.

Sur le débat public, qui s'est ouvert il y a quelques semaines et qui arrive à terme, l'objet du débat public, c'est quand même d'optimiser des déchets pour permettre de les limiter et permettre aux jeunes générations de bénéficier à la fois d'un accès à l'énergie — comme le rappelait Vincent — décarbonée, mais aussi d'avoir le moins de déchets possible dans le cadre de procédés industriels qui existent. Et, ça, c'est lié aux investissements qui sont nécessaires à mettre dans la recherche. Le CEA aussi est un grand acteur de la filière, et il est en grande difficulté au regard des budgets accordés par les pouvoirs publics pour pouvoir mener à bien un certain nombre de projets tels que ASTRID qui pourrait recycler les réacteurs à neutrons rapides, les combustibles usés et permettre un accès à la matière première pendant plusieurs milliers d'années. La CGT aimerait que ces sujets-là soient abordés, mais de cette manière-là, pour l'avenir de la filière, pour l'avenir des Narbonnais et les Narbonnaises et pour les générations futures. (*Applaudissements*).

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Donc, vous dites, si j'ai bien compris, qu'il faut compter avec vous sur les questions de santé — vous êtes bien placés pour cela — et, deux, qu'il faut plus de recherche, qu'il faut investir plus dans la recherche dans les filières et sur le traitement des déchets — sommes-nous d'accord ? — et que l'IRSN — vous avez été interpellés — réponde aux questionnements qui sont faits aujourd'hui dans cette salle.

Monsieur BORIE avait demandé la parole. Il y a aussi une demande par ici.

André BORIE, Association Rubresus

Merci. C'est pour rectifier ce qui a été dit par un intervenant d'Orano sur les rejets d'oxyde d'azote qui sont chiffrés, selon lui, à 20 tonnes par an ; ça, c'est le projet TDN. Vous oubliez tous les oxydes d'azote que le site de Malvési produit. En 2004, c'était 150 tonnes par an et, en 2015 c'était 78 tonnes, donc, si vous ajoutez 78 tonnes et 20 tonnes, on arrive à 100 tonnes de potentiel oxyde d'azote rejeté par le site. Révisez vos chiffres, et l'on en reparlera. Je vous remercie. (*Applaudissements*).

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Madame a demandé la parole. On a un souci avec les micros ce soir.

Véronique, citoyenne

Bonsoir. Je suis citoyenne de la région narbonnaise. Je ne suis pas une experte ni une scientifique. Je suis juste une citoyenne, avec un bulletin de vote aussi. Avant de parler de Malvési, de façon générale, la problématique du nucléaire en France est un problème majeur. Fukushima, il n'y a pas si longtemps, nous a mis devant le risque majeur de la disparition d'un pays. Le Premier ministre japonais, en situation de crise de Fukushima, n'a pas su, pendant plusieurs heures, si les piscines étaient intactes ou pas intactes, et si les barres radioactives extrêmement dangereuses n'allaient pas prendre feu, le feu nucléaire. Donc, imaginez que ce risque nucléaire est majeur et qu'en France, avec nos 75 % de production électrique à base de nucléaire, nous sommes un des pays ou le pays le plus nucléarisé du monde, quand, finalement, en moyenne, 5 % de l'électricité consommée dans le monde en moyenne vient du nucléaire. Mais nous, en France, on en a 75 %, donc le risque majeur d'accident nucléaire existe, notamment pour tous les déchets radioactifs. Donc, je continue à vous dire que la solution du nucléaire n'en est pas une et, plutôt que croître, il faut aller dans la décroissance du nucléaire.

Le deuxième élément concerne plutôt Malvési, et, en aucun cas, je ne parle pour m'opposer aux salariés, parce que les salariés sont les premiers exposés à tout ce qui a été démontré par nos experts et par les experts indépendants. Au-delà des Narbonnais, du Grand-Narbonne et des villages, les premiers concernés sont les travailleurs, donc il n'est pas question de nous opposer à vous et à vous mettre en culpabilité. Vous avez un métier et vous le faites du mieux possible, j'en suis absolument convaincue. Il n'empêche qu'aujourd'hui, avec ce qu'il va se passer à Malvési, il y a des experts indépendants qui ont posé des questions sur le plan sanitaire et sur le plan des risques industriels. Moi, ce qui me pose vraiment problème et pour être tout à fait consciente, on ne va pas passer de 75 % à 10 % de nucléaire en cinq ans. On sait — il faut d'évidence être rationnel — que la sortie du nucléaire va se faire, mais en plusieurs dizaines d'années certainement, donc Malvési ne va pas être fermé puisque nous sommes dépendants du nucléaire à 75 %. Soyons réalistes.

En ce qui me concerne, je ne demande pas la fermeture de Malvési demain. Par contre, ce qui est certain, c'est que nous demandons que, pour les travaux et le traitement des déchets qui vont être mis en œuvre dans les années à venir — plus un autre projet, dont on n'a pas parlé ce soir, qui est le projet LVH —, il y ait, à l'intérieur, des commissions de contrôle. On en a cité deux, dont la deuxième s'appelle l'Observatoire, qui est un organisme de contrôle plus restreint. J'aimerais bien savoir qui est dans ces observatoires. Et ce que j'aimerais surtout, c'est que des experts éclairés, indépendants, qui ont des éléments de discussion avec Orano Malvési, et voire avec la filière nucléaire, puissent être intégrés dans ces observatoires. Je ne demande pas à y être ; je n'ai aucune compétence pour discuter avec Monsieur JOLIVET et ses ingénieurs, évidemment. Par contre, je me dis que, parmi nous, vous en avez eu l'illustration, il y a des gens qui ont un excellent niveau et qui peuvent poser des questions, quitte à se tromper, mais, au moins, ils posent des questions.

Donc, j'aimerais que l'Observatoire accueille des experts indépendants, et je me posais la question de la présence de quelqu'un, comme Mariette ou comme Rubresus, qui serait là pour donner un avis et échanger avec vous, Orano, et que le débat ne soit pas un débat totalement fermé de gens convaincus de ce qu'ils font et qui ne veulent surtout pas remettre en question la situation. (*Applaudissements*).

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Monsieur a demandé la parole. Mais, Madame ARDITI a une question sur la composition de l'Observatoire et qui est dedans, ou quelqu'un d'autre peut répondre si vous le voulez. L'État peut répondre. Personne ne veut répondre ? Il y a une question de l'Observatoire : qui y est, et pourquoi il n'y a pas d'experts indépendants ? C'est ce qui est demandé. Souhaitez-vous répondre ?

Maryse ARDITI, Association ECCLA et Observatoire des rejets

L'Observatoire est un sous-ensemble de la commission de suivi de site, donc il fallait déjà être dans la commission de suivi de site. La commission de suivi de site, il n'y a pas beaucoup de gens qui se sont précipités pour y être. Nous, on y est depuis 1995, c'est-à-dire avant que cela existe. À l'époque, cela n'intéressait personne. Il n'y a que maintenant qu'il y a un problème que les gens lèvent la main pour y aller. Au prochain renouvellement de la commission de suivi de site... c'est tous les trois ans à peu près. C'est cela le problème. Quand il n'y a pas de problème, tout le monde se fout de la vigilance de cette entreprise. Nous, on s'en occupe depuis 92. Je suis ravie de voir que les gens gueulent. Moi, on me dit : « Pourquoi y es-tu ? », alors je dis : « J'y suis parce que je suis l'usine depuis très très longtemps ». Alors, c'est emmerdant d'être un expert, mais, en même temps, cela sert. Je suis désolée, car je me suis engueulée avec certains ingénieurs de Monsieur JOLIVET ; ils ont essayé de me piéger, mais je suis docteur en physique nucléaire, donc ils ne m'ont pas piégée. Donc, maintenant, ça y est, c'est clair, on est cool. Donc, la prochaine fois, il n'y a aucun problème, les gens font candidature. On peut aussi faire une commission un peu plus large, parce que, dans la commission de suivi de site, on n'est pas si nombreux que cela dans les assos d'environnement, donc elle pourrait aussi être plus large. Je plaide pour cela.

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

On va le noter comme une proposition. Vous avez demandé la parole.

Serge GRANIER citoyen

Serge GRANIER, simple citoyen narbonnais, comme tant d'autres, mais je ne le serais pas, ce serait pareil. Je n'ai aucune compétence particulière, mais je crois qu'il y a une chose essentielle qu'il faut dire, même si cela semble gros. En premier, il faut dire que les salariés de l'entreprise de Malvézi ne sont pas des empoisonneurs ; ils gagnent leur vie, c'est leur droit et c'est très bien, et ce n'est pas d'eux qu'il s'agit. Les soldats ne sont pas responsables de ce que les généraux leur commandent de faire ; c'est un point évident. (*Applaudissements*). Ce n'est pas les salariés d'Orano qui décident de la politique nucléaire en France ; c'est parfaitement clair. Ils n'ont aucune responsabilité dans l'affaire. Ce sont de simples exécutants et rien d'autre.

La seconde chose, c'est que le privilège de l'âge — je commence à avoir quelques années — m'a permis de voir qu'au début, le nucléaire — c'était à une époque où les gens étaient moins cultivés que maintenant — était quelque chose d'extrêmement scientifique, technique, et le monde n'y connaissait rien et n'avait pas à y mettre son nez. La garantie des scientifiques ou des techniciens, c'était que c'est absolument sûr. C'était un dogme. Impossible d'en douter. Depuis, on a pas mal déchanté. Il y a eu pas mal de choses. Et l'on s'aperçoit qu'en réalité l'on est dans l'insécurité permanente, que ce soit les centrales avec n'importe quel accident pour une raison ou une autre, et qui peut à nouveau faire Tchernobyl ou Fukushima, et aussi la pollution qui se répand, qui est beaucoup plus dangereuse que le CO2 et beaucoup plus dangereuse que le climat. Ça, on s'en rend compte, alors que la radioactivité ou la chimie, quelqu'un qui est empoisonné ne s'en rend pas compte.

Et, surtout, quelque chose me semble massif, c'est que, de toute évidence, depuis le début, le nucléaire a été le mensonge. On savait, dès le début, que ce n'était pas rentable. On savait, dès le début, qu'on ne saurait pas que faire des déchets. Je me rappelle de l'expert scientifique de France Inter, il y a de nombreuses années, qui disait : « C'est le grand problème ; on ne sait pas quoi en faire. La solution serait de faire de grandes îles artificielles au milieu des océans et d'y mettre tous les déchets nucléaires ». On ne sait pas quoi en faire et l'on ne saura jamais quoi en faire. Alors, la solution est d'arrêter le nucléaire. Le problème, c'est que ce qu'on nous propose, c'est de traiter les déchets d'Orano pour lui permettre de se développer, d'aller plus loin. Or, ça, c'est complètement contradictoire. Pourquoi ? Tout simplement parce que plus le nucléaire représente des enjeux financiers terribles, moins l'on peut l'arrêter.

Nous condamnons nos enfants à la radioactivité, à la pollution, etc. Voilà comment cela se passe. Alors, il faut bien voir que la question des déchets est une question grave, mais la première question

est de reculer le nucléaire, non pas de le développer, mais le diminuer, et cela donnera beaucoup plus de travail aux travailleurs du nucléaire pour arrêter les centrales, ce qu'on n'est pas capable de faire encore. (*Applaudissements*).

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur. L'IRSN a été interpellé tout à l'heure. Pouvez-vous répondre, s'il vous plaît ? Puis, on passera la parole dans le fond, parce qu'il y a des bras qui se tendent.

Christophe SERRE, IRSN

Oui. Plusieurs fois, vous avez cité nos études ou nos expertises. Si je prends par le début, Monsieur BORIE, je crois, a cité un certain nombre de résultats de mesures de radioactivité que nous avons effectuées dans l'environnement proche du site, en particulier dans les années 2008-2010. Je dois dire que tout ce qui a été présenté par Monsieur BORIE est exact. Au détail près, je ne me souviens plus si l'on avait vraiment écrit que les sédiments étaient les pires du monde ou de France ; je ne le sais pas. Si l'on a écrit cela, c'est un peu maladroit, mais, indéniablement, l'installation marque son environnement. Alors, elle le marque surtout en uranium. Dans les mesures qu'on fait au titre de la surveillance régulière de l'IRSN, qui sont différentes de celles que fait Orano pour son propre compte, on observe effectivement, par exemple dans des épines de cyprès, des augmentations de la teneur en uranium qui sont au-dessus de ce à quoi l'on pourrait s'attendre dans la région. C'est aussi vrai sur des légumes ou sur du blé. Après, cela peut atteindre 10 fois ou 100 fois les teneurs auxquelles l'on pourrait s'attendre s'il n'y avait pas l'usine.

Pour autant, vous savez qu'on n'est pas tous égaux en termes d'exposition à l'uranium, et c'est pour cela que l'IRSN a notamment travaillé sur une cartographie du potentiel Uranium en France. Même si l'on observe aujourd'hui des valeurs qui peuvent être levées dans certains compartiments environnementaux autour de Malvési, il y a des régions en France où l'on observe les mêmes valeurs, alors qu'il n'y a pas d'usine qui pollue avec de l'uranium ; c'est simplement de l'uranium naturel. Donc, pour dire qu'il ne faut pas dédouaner l'exploitant, mais ensuite, le marquage du site, il faut le mettre en regard du danger que cela peut procurer. Et c'est là que, dans nos expertises, on fait aussi cette analyse, bien sûr : en plus de la mesure, on va traduire cette mesure par des impacts sanitaires, et donc par des impacts dosimétriques. Et, là, quand on fait nos propres calculs avec nos propres outils, avec des hypothèses qui peuvent tout à fait être débattues parce qu'elles sont publiques, on arrive à des valeurs d'exposition à travers, que ce soit l'inhalation, et c'est vrai, il a été évoqué par quelqu'un qu'à la suite des travaux, il y a eu beaucoup d'empoussièrisme (et c'est vrai qu'à ce moment-là nous avons justement posté une station qui permettait de mesurer cet empoussièrisme), probablement lié à cette époque de travaux. Cela vaudrait le coup, peut-être, de refaire des manip aujourd'hui pour constater que cet empoussièrisme a probablement notablement diminué. Il faudrait s'en rendre compte. Donc, avec ces estimations, que ce soit l'inhalation ou l'ingestion de quelques-uns de ces produits dont on parlait (les légumes, les fruits), on arrive, malgré tout, à des doses qui sont extrêmement faibles, c'est-à-dire qui sont de l'ordre du millième de la limite réglementaire. Après, c'est une question d'appréciation des personnes ; on l'accepte ou on ne l'accepte pas, mais en termes de sanitaire et de danger, nous n'en avons pas détecté. Donc, ça, c'est par rapport au marquage de l'environnement.

Vous êtes aussi souvent revenu sur... à titre d'exemple, vous avez parlé des circulations d'eau dans la nappe, Madame. C'est tout à fait exact que nous avons soulevé cette question, mais, pour autant, dans notre expertise, on n'en reste pas là. Effectivement, on critique l'exploitant en lui disant que, selon nous, il n'a pas fait le travail jusqu'au bout, mais l'on essaie aussi de savoir si c'est, derrière, extrêmement grave ou pas. Et, dans ce cas particulier, on avait aussi fait une estimation, à savoir que si cette eau polluée pouvait être ensuite captée par des puits de forage, alors qu'elle ne devait pas l'être, on était aussi sur des estimations de doses, qui peuvent toujours être discutées, qui étaient aussi extrêmement faibles. Mais, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas que l'exploitant ne fasse pas correctement son travail ; on ne va pas tout mélanger.

La troisième chose était sur TDN et les risques pour la santé. À la demande de Madame la Sous-préfète, à l'époque, en 2017, nous avons effectivement réalisé une expertise dans le cadre de la demande d'autorisation de création. On avait donc examiné l'impact possible, si jamais cette installation devait être créée, sur la base des limites des autorisations maximales qui seraient accordées à l'exploitant. Donc, on a regardé la partie radiologique et la partie chimique. Sur la partie

radiologique, on a considéré que les impacts étaient aussi extrêmement faibles, qu'il n'y avait pas de souci de notre point de vue. On a été un peu plus critique sur la partie chimique, et, là, par rapport à trois substances (nickel, benzène, et arsenic, je crois), on avait suggéré qu'à un stade où l'on en est à la conception, on n'est pas en train de dire : « On va essayer de récupérer des situations existantes », non, là, c'est la conception, rien n'a été fait. Donc, à ce stade, on a suggéré que l'exploitant revoie son procédé pour abaisser ses valeurs.

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Attendez, je vais vous donner la parole. Vous allez réagir là-dessus. Il y a quelqu'un qui a demandé la parole.

Christophe SERRE, IRSN

Le dernier point que vous avez mentionné ou c'est peut-être Monsieur BORIE, c'était sur le radon. Sur le radon, on a aussi fait une estimation de l'excès de concentration qui pourrait être apporté dans l'air par l'exploitation de l'usine. Notre estimation était que cela correspondait à peu près à 1/10 000 de la concentration naturelle dans l'air. (*Applaudissements*).

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Madame GERBER.

Mariette GERBER, expert scientifique attachée à l'ANCCLI

Je voudrais vous répondre, Monsieur, sur l'expertise scientifique qui a été faite par Monsieur Alain RANNOU, chez vous ; c'est quelqu'un que je connais bien et que je vois assez souvent. Dans son expertise, il a effectivement parlé du benzène, des NOx et de l'arsenic, je crois, qu'il a fait baisser, c'est bien, mais il a complètement oublié ou refusé de couvrir le problème des phtalates. Il y a un phtalate qui est rejeté de façon importante. Le phtalate, c'est un reprotoxique, qui est à déclaration obligatoire dans tous les aliments. Sur ce phtalate, il a parlé de découverte scientifique qu'il va falloir discuter. Il a refusé de parler des phtalates, ce qui est quand même très grave. J'ai beaucoup discuté de cela avec Maryse ; les phtalates ne vont pas être mesurés parce que personne ne s'intéresse à ces phtalates. Or, c'est un perturbateur endocrinien important, à déclaration obligatoire.

Je voulais vous répondre sur autre chose aussi. Quand j'ai parlé de risques Santé, j'ai parlé d'un risque cocktail dans l'eau. Effectivement, la radioactivité est relativement faible, mais vous allez rajouter là-dessus l'atrazine qui est présente, vous allez rajouter éventuellement des métaux lourds qui arrivent avec cette pollution de Salsigne, et l'on se retrouve dans une situation grave. Je vous signale qu'à l'IRSN, on est en train de travailler (Olivier LAURENT) sur ces problèmes-là.

Christophe SERRE, IRSN

C'est ce que j'allais vous dire.

Mariette GERBER, expert scientifique attachée à l'ANCCLI

Donc, vous voyez, je n'ai pas parlé des cancers induits par ces taux faibles de radioactivité ; j'ai évoqué le danger que cet effet cocktail présentait. Vous êtes d'accord ?

Christophe SERRE, IRSN

Je suis d'accord sur le fait que c'est aujourd'hui du domaine de la recherche, que, nous, IRSN, même si ce n'est pas notre cœur de métier, on ne peut pas rester à côté, c'est vrai. Par contre, cela doit se discuter dans un environnement pluraliste, puisque, vous le dites, cela fait appel à des tas de spécialistes.

Mariette GERBER, expert scientifique attachée à l'ANCCLI

Je regrette qu'on n'ait pas parlé des phtalates qui sont rejetés par Thor, et c'est important. Il va y avoir, le 13 juin, à Narbonne, toute une journée justement sur les perturbateurs endocriniens, notamment par la thyroïde, et l'on va reparler des phtalates à ce propos.

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Il y a quand même un sujet autour des expertises, la mesure des rejets qui sont dus à l'usine, puis l'appréciation qu'on peut en tirer. Monsieur avait demandé la parole depuis un moment.

Laurent MAËL, jeune ingénieur en chimie nucléaire

Bonsoir à tous. Laurent MAËL. Dans quatre mois, je serais jeune ingénieur en chimie nucléaire. Il a été évoqué les jeunes générations. Donc, en tant que jeune génération future, je voulais prendre la parole avec les autres stagiaires qui sont avec moi. Je voulais juste vous parler de la vision qu'on a en tant que jeune. L'urgence climatique, aujourd'hui, c'est le réchauffement climatique. Comme il a été dit, en effet, le nucléaire, c'est une énergie décarbonée, donc, aujourd'hui, ce n'est pas qu'on ait le choix ou pas, mais c'est qu'il est nécessaire d'agir pour avoir une énergie pour éclairer nos lumières ou utiliser vos tablettes, parce que c'est très important.

Ensuite, il a été évoqué la quantité de déchets. De tête, je crois que c'était 500 000 tonnes de déchets. Ce que cela représente, ce n'est pas les déchets d'Orano, ce n'est pas les déchets d'Areva, ce n'est pas les déchets d'EDF, mais c'est les déchets de tout le monde. Et cela représente environ, pour vous donner un ordre d'idée, c'est une canette d'un demi-litre, qui pèse deux kilos ; ça, c'est un déchet nucléaire par an, par personne. Ceci juste pour rappeler certains chiffres.

Je suis jeune ingénieur bientôt, et je me revendique comme écolo, et la vision qu'on a en tant que jeune et en tant que génération future — et je prends la parole par rapport à mes collègues et les personnes autour de moi — c'est que le nucléaire, on n'a pas le choix. On peut penser d'autres solutions comme l'éolien, c'est important, mais chaque solution a ses inconvénients. Construire une éolienne, cela nécessite de nombreuses terres rares. L'extraction des terres rares, si vous voulez aller voir comment cela se passe dans les pays asiatiques, je vous invite à y aller parce que ce n'est pas du tout écologique. Faire des panneaux solaires, pour l'instant, il n'y a que l'Europe qui a un plan d'action pour le recyclage des panneaux solaires ; tous les autres pays... aux États-Unis, c'est envoyé dans le flux continu des déchets.

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

C'est un vaste sujet que la question des alternatives.

Laurent MAËL, jeune ingénieur en chimie nucléaire

Oui, mais je voulais donner une vision globale en tant que jeune. Merci beaucoup. (*Applaudissements*).

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Merci à vous. On comprend que les choses sont liées, Philippe.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

On parle beaucoup de santé depuis tout à l'heure ; c'est normal. Nous savons que c'est une préoccupation de nos publics. Même si c'est un peu au-delà du sujet du jour, il aurait été paradoxal, pour nous, de demander la participation du public et de l'empêcher de s'exprimer. Donc, merci de vous être exprimés sur ce sujet.

Avant de tenter la question très difficile de résumer ce que vous avez dit, qui sera un résumé très provisoire, j'aurais voulu me retourner vers les services de l'État, et je ne parle pas ici de Monsieur le Sous-préfet qui nous fait le plaisir d'être avec nous ce soir, mais de la DREAL, parce que la santé fait partie des objectifs de la réglementation des installations classées, donc je voulais me retourner vers la DREAL et voir si, par rapport à tout ce qui a été dit, vous avez un commentaire, vous avez un message : « Nous avons compris tel ou tel point » ou « Nous contestons tel ou tel point ». Je ne veux pas vous indiquer dans quel sens vous devez intervenir, mais je crois que le débat ne serait pas complet si vous n'interveniez pas maintenant.

Jean-Louis ROLLOT, DREAL Occitanie

Oui. Je me présente. Je suis Jean-Louis ROLLOT, inspecteur de l'Environnement, spécialité installations classées, pour la protection de l'environnement, à la DREAL Occitanie. Donc, je suis l'inspecteur en charge du site d'Orano de Malvés. Tout d'abord, je voulais faire un point et vous donner quelques références au niveau des NOx. On a entendu un débat avec le nombre de NOx, je crois à peu près 70 tonnes d'émissions qui sont générées avec l'installation TDN ; 70 tonnes, même

80 tonnes. Alors, il faut savoir qu'au niveau de l'Europe, au niveau des remontées par établissement, il y a un seuil. Le seuil de remontée des informations par établissement, c'est 100 tonnes, ce qui veut dire que si vous regardez, par exemple au niveau de l'Europe, les informations qui sont remontées (publiques pour le site d'Orano), pour les nôtres, vous ne verrez rien du tout puisqu'ils sont en dessous de 100 tonnes.

Ensuite, toujours au niveau des références, nous commençons à regarder des schémas de réduction des émissions de NOx au niveau des établissements industriels. On se pose vraiment la question, en se disant : « Là, il faut vraiment réduire » ; c'est à partir de 150 tonnes. Il n'empêche que, pour le site actuel d'Orano, on peut voir qu'au cours de ces dernières années, il y a eu une diminution des émissions de NOx. D'ailleurs, je pense que l'établissement ne va pas s'arrêter là, c'est-à-dire que même s'ils sont à 70 ou 80 tonnes avec l'installation TDN, ils vont quand même toujours chercher à optimiser, donc on cherche toujours quand même à réduire.

Dans le cadre des contrôles — je peux parler également des contrôles que je réalise — l'établissement est un établissement classé Seveso seuil haut, ce qui fait que, derrière, nous avons le devoir de faire une inspection au minimum une fois par an sur ce type d'établissement. Ensuite, pour la partie « risques chroniques », il est classé, chez nous, dit « à enjeu » ; ce n'est pas les établissements prioritaires pour la partie « risques chroniques », ce qui fait qu'on devrait faire une visite tous les trois ans. Mais, pour le site d'Orano, comme vous pouvez le voir, il y a beaucoup de sujets, ce qui fait que, pour l'instant, au niveau de la DREAL Occitanie, nous avons choisi de réaliser une inspection tous les ans pour balayer tous les sujets. Dans le cadre des sujets, cela va des émissions dans l'eau, des émissions atmosphériques, suivi des eaux souterraines, et également les déchets.

Au cours de l'année 2018, il y a eu plus d'inspections réalisées que deux ; il y en a eu beaucoup plus. C'est moi-même qui les ai réalisées, et pas seul. C'est-à-dire que d'autres personnes peuvent m'accompagner, donc cela permet d'avoir d'autres visions. J'ai déjà été amené à faire une visite conjointe, par exemple avec l'Autorité de Sûreté Nucléaire, sur la contamination et la radioprotection. L'an dernier, j'étais avec deux personnes différentes sur les risques accidentels. Ensuite, sur les émissions atmosphériques, d'autres personnes m'ont accompagné. La semaine dernière, sur les eaux souterraines, j'étais avec quelqu'un de la DREAL, qui est spécialisé dans les eaux souterraines. Vous voyez qu'il y a beaucoup de contrôles, et même des contrôles inopinés. L'an dernier, il y a eu un contrôle inopiné sur le rejet des eaux par un laboratoire de contrôle. J'étais présent au moment de ce prélèvement inopiné pour voir comment le laboratoire de contrôle allait réaliser ce prélèvement et à quel endroit. Et, derrière, avec ces contrôles, au niveau du risque accidentel, puisque c'est ce qui conditionne la visite annuelle pour les risques accidentels, en fait, la situation est plus dans une phase de routine, c'est-à-dire que tout ce qui a été mis en place par l'établissement fait que, maintenant, on est plus dans la visite de telle manière à veiller à ce que l'établissement respecte bien et ne baisse pas sa garde.

Ensuite, pour tout ce qui est du risque chronique, là, il y a toujours de petits axes d'amélioration ; on peut toujours optimiser. Donc, là, Monsieur JOLIVET ne vous a pas dit que, par exemple dans le cadre de ces 300 millions d'euros d'investissements, ils vont faire un gros investissement sur un processus dit « hydrofluoration » pour confiner et chercher à limiter les émissions diffuses d'uranium, des émissions de poussières. J'ai des études qui montrent qu'avec le niveau actuel, d'un point de vue sanitaire, c'est bon, mais le principe, c'est qu'on cherche toujours à diminuer, à tendre vers le plus bas possible, quand c'est possible. Je sais qu'au niveau des eaux, c'est la même chose ; c'est compatible avec le milieu naturel et l'on va chercher à encore pouvoir diminuer.

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Donc, vous nous dites qu'il y a des marges de progrès ? On est bien d'accord ?

Jean-Louis ROLLOT, DREAL Occitanie

Tout à fait.

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Vous avez évoqué le procédé TDN, et je crois que la première intervenante, tout à l'heure, l'a évoqué également. Vous avez parlé de la fiabilité du processus. Est-ce qu'il y a des choses à dire, Monsieur, sur le TDN, le traitement des nitrates ?

Patrick CABOS, citoyen

Bonjour. Patrick CABOS. Je suis un néo-rural local, ex-Toulousain ; vous allez voir que cela a du sens par rapport à ma question. Ma question est la suivante ; mon exposé plutôt, et mes théories. Alors, je n'ai pas de base scientifique. Je n'ai aucun chiffre. Par contre, c'est votre sécurité qui est en jeu, et la nôtre aussi, et c'est vraiment dans votre intérêt que je vous pose la question. Quand je dis « votre », j'adresse aux salariés d'Orano, et, d'ailleurs, vous aussi, la direction, car vous êtes exposés pareil. Je crois savoir qu'il y a eu un accident, impliquant 55 litres de nitrogène, dans une usine de vos camarades, en Allemagne, en 2018. Le procédé TDN-Thor va générer de l'hydrogène en pression en quantité beaucoup plus importante que 55 litres. En cas d'explosion, que se passe-t-il ? Parce qu'une explosion d'hydrogène, c'est violent et cela répand beaucoup de choses.

Alors, je disais que je parlais en qualité d'ex-Toulousain. J'ai vécu l'explosion d'AZF. Total n'était pas responsable, donc autant vous dire que si un accident vous arrive, Orano ne sera pas responsable, hélas.

Et je vais conclure avec la publicité Orano. Ce n'est pas de la publicité d'ailleurs ; c'est un document obligatoire dans le cadre du PPRI. Vous avez fait un beau document, en cinq pages, de mémoire. La première page, c'est la publicité d'Orano, et c'est tout à fait normal que vous fassiez votre présentation. La deuxième page, et je ne sais pas si c'est aussi la troisième page, c'est les mesures à prendre en cas d'accident, et c'est très bien présenté. Le document est parfait. Je ne critique pas le document sur ce plan-là. La mesure de sécurité à prendre en cas d'accident est de se calfeutrer. D'ailleurs, cette page est transmise à beaucoup de monde en version réduite, avec que cette page-là.

Mais c'est le PPRI. IL y a « risque » dans le PPRI. Plan de Prévention des Risques Industriels, je crois que c'est ça, et inondations, technologiques, etc. Toujours est-il que le risque — parce qu'il y a un risque, sinon vous n'auriez pas obligation de faire ce document — est abordé dans la quatrième page, sur un tout petit paragraphe qui contient que trois phrases et, sur ces trois phrases, une seule explique le risque. Et cette phrase est intelligemment écrite ; je pense que c'est un homme politique qui a dû la dicter, parce que la phrase dit que, dans l'ordre, il y a un risque de gaz toxique et un risque de bris de vitres. Et je conclurais avec cela. Excusez-moi, vous pouvez me croire sarcastique, mais mon expérience m'a prouvée que d'abord le sol tremble, après les vitres explosent, après l'on entend les sirènes — dans le cas d'une explosion de nitrogène, les sirènes, on les entendra si elles fonctionnent encore — et, après, il y a le nuage de gaz toxique. À Toulouse, on a eu de la chance : le phosgène, qui était juste à côté d'AZF, n'a pas été libéré. Toujours est-il, et c'est ma dernière question, et je vous foudrais la paix après : comment peut-on se calfeutrer chez soi après que nos vitres aient été brisées ? Merci. (*Applaudissements*).

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Merci à vous. Donc, le risque d'accident, on ne l'avait pas évoqué pour le moment, mais c'est une chose sur laquelle vous devrez répondre. Monsieur, est-ce que c'est sur le même sujet ? Vous attendez très gentiment et patiemment depuis au moins 10 minutes. Laisse-t-on Monsieur JOLIVET répondre ? Puis, je vous donne la parole.

Stéphan JOLIVET, Directeur d'Orano

Le document PPI, en particulier d'intervention, décrit les mesures à prendre en termes de confinement, parce que les seuls scénarios d'accidents de sortie du site ne sont pas des scénarios d'explosions ; ce sont des scénarios de fuite de produits chimiques liés soit à l'ammoniaque soit à l'acide fluorhydrique, c'est ce que j'avais précisé au début de mon intervention. Il n'y a pas de risque d'explosion, au niveau du site, qui amènerais à faire exploser les vitres et qui donc détruirait, par voie de fait, le confinement. Je peux laisser Gérard VIDEAU répondre sur le risque d'explosion d'hydrogène sur l'installation de TDN, qui ne fait pas partie des scénarios d'accident majeur ; il va vous expliquer pourquoi.

Gérard VIDEAU, Orano

Puisque vous parlez d'hydrogène, une remarque déjà un peu générale, parce qu'on donne un mot, hydrogène, on parle de dioxine, on parle de plein de choses et il suffit de citer le mot « radon », et, voilà, on agite des chiffres en rouge. Là, en ce qui concerne...

Patrick CABOS, citoyen

(Intervention hors micro.)

Gérard VIDEAU, Orano

Oui, mais je réponds à votre question sur l'hydrogène. Il y a une étude d'impact qui est une étude de danger et qui est soumise à enquête publique. Donc, l'étude de danger, sur TDN, existe. Et toutes les études ont montré que l'hydrogène qui était généré dans le réacteur était consommé aussitôt par la réaction de destruction des nitrates, donc il n'y a pas d'accumulation d'hydrogène. Il n'y a pas de risque d'explosion de ce côté-là. Ça, c'est l'étude de danger, et c'est les contreexpertises de cette étude danger qui sont demandées par l'administration, le cas échéant, pour ne pas laisser l'exploitant simplement maître de son étude.

Patrick CABOS, citoyen

Pouvez-vous nous préciser qui fait l'étude de danger, s'il vous plait ?

Gérard VIDEAU, Orano

Oui. L'étude de danger peut être faite par des bureaux d'étude spécialisés. Il se trouve qu'Orano a son propre bureau d'études de danger. *(Brouhaha dans la salle.)*

Oui. Tout à fait. Et je reprecise que, sur bien des dossiers, effectivement, une contreexpertise est demandée sur ces sujets-là.

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Monsieur. Allez-y.

Francis GARRO, citoyen, ancien salarié Orano

Bonsoir. Je m'appelle Francis GARRO. J'ai travaillé, pendant près de 40 ans, sur le site de Malvési. Je suis en retraite depuis six ans maintenant. Je voudrais simplement dire deux choses. La première, c'est que, dès 79, on a organisé, avec les salariés, sur le Narbonnais, des débats sur le nucléaire, des débats sur le site de Malvési. On a en a 20-25 ouverts au public, et c'est vrai qu'on n'a jamais eu grand monde. On avait Madame ARDITI qui venait, Monsieur Pitch Bloch. On a rencontré beaucoup de gens, mais c'est vrai qu'il n'y avait jamais autant de monde qui s'inquiétait. Je voudrais dire deux choses.

La première, c'est que j'ai entendu la dame de Ligue des droits de l'Homme parler du droit de la santé des habitants. Je vais vous dire, Madame, que le droit de la santé des habitants, c'est aussi le droit de la santé des salariés qui sont sur le site parce qu'on est des habitants, mais l'on est aussi des salariés. Donc, pendant 30 ans, on s'est efforcé d'informer. On s'est battu sur le site. Je voudrais répondre au monsieur qui disait qu'il y a les soldats et les généraux. Ce n'est pas cela, Malvési. L'histoire sociale de Malvési, vous ne la connaissez pas, Monsieur. Les salariés, ce n'était pas des soldats et il n'y avait pas de généraux. Il y avait des salariés qui travaillent avec leurs compétences, et il y avait aussi des luttes pour les conditions de travail, les conditions de vie, les conditions d'emploi, mais également pour la population narbonnaise.

Moi, je suis entièrement d'accord avec Maryse ARDITI lorsqu'elle dit que c'est bien que les déchets soient traités sur le site, c'est-à-dire que ceux qui les fabriquent doivent les traiter. Là, on a une occasion. Je me rappelle, en 1993, autour de la table, c'était la CLES ou la CLI, je me rappelle plus comment cela s'appelait — j'étais secrétaire du CE et c'était Pitch Bloch qui siégeait — et l'on débattait sur ce sujet et l'on posait le problème des déchets. Depuis 1993, le problème des déchets de Malvési est posé sur la table, autant par les salariés, par le comité d'établissement, que par les organismes auxquels ne participait qu'une structure, donc celle représentée aujourd'hui par Maryse ARDITI.

Ce que je voudrais dire, c'est qu'on a une occasion de traiter ces déchets et il faut les traiter. Alors, qu'on prenne toutes les précautions, bien sûr, qu'on ait toutes les garanties, bien sûr, et qu'on ait

toutes les analyses faites par des organismes qui vont assurer qu'il n'y a pas de pollution. Et j'ai déjà entendu des réponses dans la salle. Ce qui m'inquiète un peu, c'est qu'on se fait peur à Narbonne, et l'on fait peur à la population narbonnaise. Il y a d'abord le débat sur le nucléaire, parce que, depuis des décennies, c'est un non-débat. En fait, il n'y a pas de débat parce qu'il y a une approche tellement forte qu'on n'arrive pas à débattre ; on s'engueule.

La filière nucléaire, elle vivra encore longtemps, vous l'avez dit, parce qu'on ne peut pas l'arrêter du jour au lendemain ; c'est utopique. Quand les politiques disent : « On arrête le nucléaire », c'est faux. Après, qu'on discute des énergies, des choix, etc., ça, c'est politique, et vous le savez. C'est des choix politiques et l'on verra, dans les décennies à venir comment ils viendront. Mais, tant que le nucléaire existe, Malvési existera, et je préfère que Malvési existe à Narbonne plutôt que la conversion se fasse en Inde, en Russie ou ailleurs, parce que, là, on sait que les conditions de travail seront totalement différentes.

Ensuite, je voudrais simplement dire que débattre sereinement sur TDN ou un autre projet, sans insulter les gens ou sans remettre en cause ou en demandant la fermeture de Malvési, comme je l'ai lu, ce n'est pas progresser dans le débat, mais c'est simplement braquer des gens. J'ai lu, hier, venant d'une organisation, que bientôt l'on allait distribuer, sur *le Narbonnais*, des cachets d'iode parce qu'on va renouveler les cachets d'iode par rapport aux centrales nucléaires.

(Intervention de la salle, hors micro.)

Mais, Madame, c'est ce que je suis en train de dire. J'ai lu, sur *Le Narbonnais*, qu'on allait distribuer cela à Narbonne parce qu'il y a Malvési. Alors, je ne dis pas que c'est vous, Madame, je ne le sais pas.

Une intervenante dans la salle [2:17:30.9]

Vous êtes bien le seul.

Francis GARRO, citoyen, ancien salarié Orano

Je l'ai simplement lu sur Facebook, hier, et je l'ai photocopié. Attendez, Madame.

Une intervenante dans la salle (*la même que précédemment*)

Ahhhh !

(Brouhaha dans la salle.)

Francis GARRO, citoyen, ancien salarié Orano

Attendez, Madame. Laissez-moi parler. Je l'ai lu sur Facebook, émanent du réseau qui, effectivement, fait partie du réseau *Sortir du nucléaire*. Donc, ce que je voudrais dire, Madame... Vous voyez, on ne peut pas débattre avec vous. Je vous dis très tranquillement, Madame, qu'on dit n'importe quoi sur Comurhex. Effectivement, c'est une usine Seveso, c'est une usine qui a donc été classée comme étant dangereuse par Seveso, et l'on sait pourquoi : acide chlorhydrique et ammoniac. C'est une usine qui travaille pour le nucléaire, Madame, et je souhaite qu'on traite les déchets. Et je souhaite que ce qui avait été discuté depuis 1993 trouve enfin une finalité pour ces déchets à Malvési. *(Applaudissements)*.

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Merci pour votre intervention. Monsieur, vous réclamez depuis un moment, puis je demanderai à Philippe de faire une petite synthèse.

Albert CORMARY, coresponsable Europe Ecologie les Verts (EELV) du Narbonnais

Bonsoir. Je suis Albert CORMARY. Je suis coresponsable d'Europe Ecologie les Verts pour le Narbonnais. En préambule, je voudrais quand même dire, parce que je l'ai entendu très souvent ici, que le nucléaire était une énergie décarbonée. Je ne suis pas un jeune ingénieur en devenir. Je suis un vieux géographe à la retraite, avec un petit bagage intellectuel, ce qui m'a permis de lire cinq études différentes, réalisées en France et ailleurs au niveau mondial, sur l'empreinte Climat de l'énergie nucléaire et de l'électricité nucléaire. On est arrivé à une fourchette de résultats qui varient entre l'équivalent photovoltaïque et fioul lourd, et la moyenne était aux alentours du gaz des turbines à gaz. Donc, il est absolument abusif de parler de l'électricité nucléaire comme était une énergie

décarbonée. Et, puisque vous êtes ingénieur, vous devriez lire toute cette littérature scientifique. (*Brouhaha dans la salle.*)

Puis-je parler ? Alors, il y a un point qui a été un peu abordé tout à l'heure, c'est la surveillance du site. Cette surveillance, c'est largement de l'autosurveillance, à part les quelques relevés que fait l'IRSN. Pour nous, il est absolument anormal que ce soit de l'autosurveillance réalisée par Orano. Pourquoi vous dis-je cela ? Pour des raisons très objectives. La confiance envers Orano est rompue depuis très longtemps, au moins depuis 2004, quand il y a eu les ruptures de bassin, parce qu'on a découvert des choses qui n'auraient jamais dû être là. On a eu d'autres exemples ; tout à l'heure, Maryse a parlé du dossier de Michel LECLERC, qui était caché.

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Est-ce que vous avez une proposition, Monsieur, pour améliorer cela ?

Albert CORMARY, coresponsable Europe Ecologie les Verts (EELV) du Narbonnais

Oui. Cette surveillance devrait être effectuée par des organismes extérieurs, payée par l'exploitant, sous un contrôle qui serait un contrôle citoyen, un contrôle qui serait celui des associations, celui d'un collège de citoyens, etc.

En second lieu, l'entreposage actuel n'est pas du tout sûr pour nos populations, surtout vis-à-vis des eaux souterraines. J'ai quelques notions d'hydrogéologie et je peux vous dire que ce n'est pas sécurisé. Les pompages que vous faites sont absolument insuffisants et ils ne servent pas à grand-chose. Le mur périphérique sert à protéger la nappe périphérique, mais pas ce qui est en dessous. Quant aux membranes qui sont sous les autres bassins, qui sont censées protéger la nappe, d'après le dossier du fabricant, elles ont une durée de vie de 25 ans, donc, pour certaines, elles doivent être en limite de vie, donc il va falloir trouver des solutions rapidement. Et, ces solutions, elles ne peuvent pas être prises, comme on nous l'a dit, en petit comité, quelque part, par des gens qui se réunissent, qui regardent les résultats des études. Cette décision, elle doit être collégiale, et collégiale par les services de l'État, par Orano, par des experts indépendants, par des associations, etc., de façon à ce que ce soit ouvert, que tout le monde sache pourquoi l'on a pris telle décision.

Le dernier point — j'en ai un avant-dernier — je ne veux pas trop revenir sur TDN, mais rajouter de la pollution atmosphérique à de la pollution atmosphérique quand on nous dit que c'est la première source de mortalité en France, pour nous, ce n'est pas acceptable. Ensuite, balader les résidus du traitement sur des milliers de kilomètres en camion, pour nous, c'est complètement irresponsable. Et, le dernier point, on n'a pas abordé l'énergie nucléaire, mais l'on aurait dû. Cela ne fait pas partie du débat et c'est un débat qui nous manque. Voilà. J'arrête là. (*Applaudissements*).

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. J'ai un petit souci, parce qu'il est 21 h. Il y a plusieurs demandes de parole. Monsieur, je vous ai vu. Il y en a plusieurs ici aussi. Philippe, tu peux peut-être faire un point d'étape.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

On s'oriente vers la fin du débat. On vous donner la parole encore un peu après. Je voulais tenter, à chaud, et c'est une opération risquée de dire ce que nous avons entendu. Alors, je précise bien que c'est que des choses très provisoires. Ce sera enregistré dans le verbatim, donc vous pourrez le lire, mais nous avons besoin, en tant que Commission particulière, de réécouter tout ce que vous avez dit, de le lire, avant d'en faire une vraie synthèse. Mais, ce serait une erreur de notre part de ne pas vous renvoyer à un premier rendu de ce qui est dit.

Je vais commencer par la forme pour des questions qui sont difficiles, et elles sont difficiles. Nous avons collectivement montré, ce soir, que nous étions capables d'en discuter avec des moments d'échauffement, bien sûr, c'est normal, il y a de la passion, il y a des choses qui ont marqué, et douloureusement, mais en discuter, c'est déjà très positif.

Sur le fond, je ne pense pas que ce soit un hasard si nous avons commencé par les questions de santé. C'est une préoccupation qui monte dans la société française et sans reprendre les questions techniques posées sur la santé, on a entendu beaucoup de choses sur le besoin de transparence, le besoin d'expertise indépendante, le besoin de discussion. Et, en vous redonnant la parole tout à

l'heure, peut-être est-ce sur ce sujet-là que vous pouvez revenir, sans revenir sur les questions techniques ; cela va être très bref, mais c'est un point important et l'on a entendu sur ce point-là.

Avant de clore, peut-être, Pierre-Yves, peux-tu revenir sur ce point, en vous invitant non pas à revenir sur les questions techniques sur ce point-là. Et, le deuxième sujet sur lequel vous pouvez revenir, c'était l'intervention de Monsieur, qui s'est présenté comme un ancien salarié d'Orano, c'est : que fait-on des déchets sans technique ? J'ai cru entendre qu'il y avait quand même, au-delà d'un débat sur le procédé, un certain... si je dis « accord », je vais me faire siffler, ce n'est pas très grave, mais il y avait une volonté de faire quelque chose de ces déchets, de remonter, de récupérer ce qui s'est fait depuis 60 ans, puisque l'usine a 60 ans. Et, même si vous divergez sur le fond, je n'ai pas entendu dire qu'il fallait ne rien faire.

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Il est plus de 21 h. Nous sommes disponibles toute la nuit, si vous le voulez. Vous aussi ? Il y a des demandes de prise de parole. Est-ce qu'on se donne encore 5-7 minutes ? 10 minutes ? C'est vous qui dites. Donnez la parole à Monsieur, s'il vous plaît. Présentez-vous.

Jean-Christophe WELTZER, CGT

Bonjour. Jean-Christophe WELTZER, de la Fnme-CGT. Comment dire ? J'ai un peu honte de parler parce que j'ai entendu beaucoup d'experts. Ce soir, j'ai entendu des experts en géologie, en hydrologie. Ce que j'ai quand même retenu de cela, c'est qu'à des moments, la question du débat était, je pense, la question des déchets issus de l'activité du nucléaire. On a parlé de risques chimiques ; ce n'est pas qu'il ne faut pas les aborder. On a parlé de risques nucléaires ; bien entendu, il faut les aborder. Par contre, je trouve qu'il y a eu des choses intéressantes, parce que je vais rejoindre ce qui a été dit par pas mal de personnes dans la salle, c'est qu'on est abreuvé de chiffres qu'on ne comprend pas forcément, comme l'on nous a expliqué que la valeur, dans les branches de cyprès, était 100 fois supérieure aux autres branches de cyprès dans le pays. Et le Monsieur de l'IRSN nous a expliqué qu'à d'autres endroits en France, naturellement, il y a les mêmes taux de radioactivité. Je pense que c'est de cela qu'on a besoin dans tous les débats, c'est réussir à mettre, dans la population, tous les enjeux avec les bons chiffres, pour que tout le monde puisse s'expliquer par rapport à cela et ne pas sortir un chiffre sorti du contexte et donner les éléments de comparaison.

Après, je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit par pas mal de collègues ici. Sur la question du nucléaire, sans y revenir, quoi qu'il en soit, et au même titre sur le carbone, depuis des années, des choses se font au fur et à mesure. La technique, les consciences évoluent, et l'on essaie de trouver des moyens par rapport à cela — cela a été dit aussi par les personnes de la DREAL, je crois — pour des investissements pour rendre les dispositifs plus sûrs et moins polluants. Je ne vais pas revenir sur ce qu'ont dit les collègues tout à l'heure, c'est-à-dire que les premières personnes concernées, au-delà de la population... parce que les salariés sont salariés du site, mais ils sont généralement aussi habitants de Narbonne, donc je ne pense pas qu'on puisse les accuser. Je ne vais pas revenir sur la question du soldat et des généraux. Les salariés savent très bien ce qu'ils font. Le collègue l'a dit : les moyens d'intervention des salariés ; et, là, c'est de la responsabilité publique. Ma camarade l'a dit tout à l'heure : lorsqu'on supprime les CHSCT, les expertises indépendantes des CHSCT, c'est sûr que les droits d'expression des salariés, on les baisse, donc la question est importante, c'est le droit d'expression des salariés par rapport à leurs conditions de travail et leur famille, parce qu'ils habitent autour, et il faut réfléchir dessus.

D'autre part, sur les missions de contrôle, on ne peut être que d'accord sur le fait qu'il y a besoin des contrôles, notamment par les autorités de l'État et, à ce titre-là, je préférerais que les 300 millions de CICE aillent sur des missions pour l'IRSN ou pour d'autres organismes de contrôle de l'État.

Pour finir, tout cela veut dire un truc, c'est que — mais cela nous appartient à tous, parce qu'on a tous 75 % d'électricité qui est nucléaire — c'est notre responsabilité à tous, mais il faut donner les bonnes clés et que tout le monde puisse juger en la matière. Je vais prendre l'exemple de l'hydraulique. L'hydraulique, ce n'est pas dangereux, sauf quand un barrage pète. Donc, il faut parler du risque industriel, du risque nucléaire. Il faut parler de tout cela ensemble pour faire les bons choix, mais la chose la plus importante, et je reviens sur la question du secteur de l'énergie, on va dire que c'était le secret... je ne sais pas si c'était le secret à l'époque, mais il y avait cette acceptabilité du nucléaire, dans le cadre de l'entreprise, qui était reconnue sur des marchés français et l'acceptabilité du

nucléaire était parce que c'était 100 % public. La dérégulation du marché de l'énergie fait que cela s'évapore à droite et à gauche. Et qu'on puisse avoir des doutes là-dessus, je comprends, sur la sécurité. Donc, il y a bien que le contrôle de l'Etat, des salariés et des citoyens qui permet d'avoir des choses sûres, mais encore faut-il donner les bons moyens. Je trouve que ce débat est très intéressant par rapport à cela, justement de pouvoir échanger des données et que tout le monde puisse comprendre au-delà des effets d'annonce sur certains chiffres. (*Applaudissements*).

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Vous insistez beaucoup sur la question de l'accès aux données, des relations entre le citoyen et les experts, de la nécessité d'expertises et de contre-expertises. Madame, vous aviez quelque chose à dire à ce sujet, je crois.

Viviane THIVENT, citoyenne, journaliste scientifique

Oui. Bonjour. Je m'appelle Viviane THIVENT. Je suis journaliste scientifique. J'ai écrit déjà plusieurs papiers sur votre usine. Je vis ici. Ici, je ne suis pas forcément journaliste, je suis surtout mère de deux enfants et, même après avoir fait deux grandes enquêtes sur votre usine, je ne suis toujours pas totalement sereine. Je ne suis pas sereine, non pas parce que je ne vous crois pas, pas parce que je suis forcément de ce bord-là non plus, mais je ne suis pas sereine parce que je n'ai jamais eu accès aux données, aux faits. Aujourd'hui, il n'y a pas de données publiques qui sont faites par un circuit indépendant de surveillance environnementale, pas plus qu'il y a un suivi sanitaire de la population qui vit autour de Malvési. Du coup, c'est très problématique. Quand on cherche réellement à connaître la vérité, on n'a pas les clés pour répondre à nos inquiétudes, donc cela pose des problèmes. Moi, réellement, même aujourd'hui, même si je ne suis pas contre vous, je suis inquiète pour mes deux enfants qui ont trois et sept ans, et je ne sais pas si, à l'avenir, ils auront des problèmes de santé. Si, un jour, cela arrive, je n'ai pas envie de me retourner, en me disant : « Je n'ai pas demandé une surveillance sanitaire et environnementale quand c'était le moment ». (*Applaudissements*).

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Merci à vous. Madame demande la parole depuis un petit moment, et je propose qu'on s'arrête là, si vous le voulez bien. Vous pourrez continuer de façon informelle.

Sarah LESIMON, citoyenne

Bonsoir. Je suis à la recherche d'une information assez simple. Je suis habitante non loin du site et j'aimerais avoir l'assurance de la direction de Malvési et un agent de l'État qu'il n'y a pas de risque pour ma santé à cause du site, ni maintenant avec les activités actuelles, ni à l'avenir avec tous les projets qui sont en cours. (*Applaudissements*).

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Est-ce que quelqu'un peut donner une assurance à Madame ?

Stéphan JOLIVET, Directeur d'Orano

La meilleure des assurances que je peux vous donner, c'est que, moi aussi, j'habite à Narbonne, j'ai trois enfants, et si j'avais le moindre doute sur leur santé, je n'habiterais pas à Narbonne, et je n'ai pas prévu de déménager. (*Applaudissements*).

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Merci à vous. Souhaitez-vous intervenir ? On va vous passer un micro.

Sarah LESIMON, citoyenne

Ce n'était pas très explicite. Vous avez des enfants, OK. Vous habitez à Narbonne, OK. Mais cela ne me concerne pas. Ce qui me concerne, c'est ma santé et ma famille. Est-ce qu'il y a un risque pour ma santé, oui ou non ?

Jean-Louis ROLLOT, DREAL Occitanie

Jean-Louis ROLLOT, de la DREAL, donc pour l'État, puisque je contrôle le site. Moi, je peux vous répondre. Avec les éléments que j'ai, donc toutes les données que j'ai, il n'y a pas d'élément qui fait que j'ai un doute par rapport aux risques pour votre santé. Sinon, qu'aurais-je fait ? J'aurais proposé

une suspension d'activité auprès du préfet. Donc, s'il y a le moindre doute, s'il y a la moindre chose, on va demander des analyses et l'on peut demander jusqu'à la suspension d'activité.

Par exemple, vous avez peut-être entendu qu'il y avait eu un accident au niveau de salariés au mois de septembre 2018, et vous avez pu voir qu'il y a un arrêté de suspension, donc d'ouverture des fûts, qui a été imposé par Monsieur le Préfet. S'il y a le moindre doute, après je recoupe les résultats, c'est-à-dire qu'au niveau des résultats, on a les résultats d'Orano et... J'ai entendu dire qu'on n'avait pas d'autres résultats, mais, moi, j'ai la chance d'avoir d'autres résultats. Par exemple, j'ai fait curer le canal de Cadariège, qui est le canal qui est juste à côté, par un autre exploitant qui avait fait des analyses, donc j'ai également utilisé ces analyses pour pouvoir comparer les résultats. Ensuite, vous avez Voies Navigables de France qui a aussi fait des mesures que je me suis procurées. Il y a également le Parc Naturel régional de la Narbonnaise qui fait ces mesures. Donc, on essaie de prendre tout ce qui existe pour comparer. On ne reste pas avec juste les données d'Orano. Après, comme je vous l'ai dit, on fait des contrôles inopinés sur les eaux : l'an dernier, sur les rejets du site de Malvés. Ça, c'est indépendant, c'est l'État, donc avec un laboratoire payé par Orano, parce que ce n'est pas pour autant que c'est au contribuable de payer. Et, cette année, pour les émissions atmosphériques, il y a eu un contrôle inopiné de certaines cheminées au niveau des rejets atmosphériques ; donc j'attends les résultats et, en fonction, on voit. (*Applaudissements*).

Viviane THIVENT, citoyenne, journaliste scientifique

Vous parlez de données environnementales. Autour d'un site qui a une histoire complexe — vous êtes quand même d'accord là-dessus — on n'a pas de données sanitaires. Cela fait 60 ans qu'il y a une activité avec des pertes. On sait qu'il y a un marquage, on sait qu'il y a des habitations installées à 800 mètres de l'usine, et il n'y a pas un système de surveillance sanitaire pour vérifier que les habitants, qui vivent autour, sont en parfaite santé. Peut-être n'y a-t-il rien, mais allons-y, prenons les données, vérifions, et tant mieux s'il n'y a rien.

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

On a commencé avec les questions de santé. On va finir avec les questions de santé. C'est vraiment une préoccupation et vous sentez bien, tous, les inquiétudes de la population, et le problème de l'accès aux données est vraiment une question centrale. Philippe, souhaites-tu conclure ? Sinon, j'avais une demande de parole. Monsieur.

Jean-Michel ROMARY, Orano

Bonsoir. Jean-Michel ROMARY, Orano. Déjà, je précise que je suis en charge de la maîtrise d'ouvrage Démantèlement Déchets du Groupe Orano, et donc je suis venu ici pour soutenir le site, parce que le site fait partie du Groupe Orano. Nous, Orano, nous sommes bien sûr fiers d'avoir ce site, fiers des salariés qui y travaillent, fiers du travail qu'ils font.

Avant de revenir un peu sur le fond du débat — mais je ne vais pas être très long, je vais être bref — juste deux ou trois idées reçues. On n'était pas censé débattre du nucléaire ; on est censé débattre de la gestion des déchets, mais je vais quand même faire deux ou trois commentaires sur le nucléaire.

Si vous prenez les études scientifiques, le nucléaire est bien une énergie décarbonée. Le cycle de vie de l'énergie nucléaire complet, c'est l'équivalent, et c'est écrit dans toutes les études scientifiques, des éoliennes, et il n'y a pas de question à se poser ; il n'y a pas à aller voir autre chose, c'est ça, et il n'y a rien à inventer.

Deuxième idée reçue, quand on démantèle, on n'a pas autant d'activité ; on a 10 % d'activité. C'est quelques exemples comme ça. On laisse, chaque fois, imaginer des choses. Il y a des faits, des chiffres ; il suffit de les lire et tout le monde peut les lire, car ils sont accessibles. L'avantage du nucléaire, c'est que tout est transparent. On parle beaucoup de déchets, etc. (*Rires dans la salle.*) Vous pouvez sourire. Tout est transparent. On parle des déchets. Quelle industrie a un tel inventaire de ses déchets en France ? Quelle industrie, dites-le-moi ? Aucune. La preuve, Greenpeace a publié, sur son site, une cartographie de l'ensemble des sites en France où il y a des déchets. Eh oui, cela existe, vous y accédez, vous le savez. C'est protégé, ce n'est pas accessible, et c'est la réalité du nucléaire.

Je voudrais revenir ensuite au thème d'aujourd'hui. Le thème d'aujourd'hui était la gestion des déchets. Je rappelle — cela a été dit, mais je le redis quand même — que l'usine de Malvés traite des

matières pour le nucléaire. Ce faisant, on génère des déchets, et c'est notre responsabilité de s'occuper des déchets. En France, 90 % du volume de déchets, on s'en occupe, on a une solution : c'est envoyé dans des centres de stockage. Il en reste 10 %, certes ; ce sont les plus actifs, et l'on va aussi trouver une solution pour ceux-là, probablement Cigéo ; c'est en développement actuellement. En tout cas, 90 % — retenez cela — des déchets ont une solution définitive de stockage. Quelle industrie peut dire cela ? On est en train d'y travailler. Eh oui, des résidus miniers ont une solution de stockage, puisqu'ils sont stockés sur site. Vous l'avez évoqué vous-même, on ne va pas transporter, à travers toute la France, des déchets pour lesquels un stockage sur site est largement suffisant, plutôt que d'envoyer cela sur un centre de stockage qui est réservé à des déchets qui le méritent.

(Intervention de la salle, hors micro.)

J'y arrive. Vous me tendez la perche ; c'est exactement ce sur quoi j'allais avancer. En traitant la matière, en transformant la matière, on génère des déchets, et c'est notre responsabilité de nous en occuper maintenant, et pas de le reporter aux générations futures. Et quand on dit « maintenant », cela veut dire qu'on trouve des solutions. On trouve des solutions pour en réduire le volume, pour en réduire l'impact. Chaque fois qu'on met en route une installation, il y a des études de danger, des études d'impacts, il y a des contrôles indépendants par des scientifiques, il y a des analyses faites par beaucoup de monde. On écoute aussi ce que vous dites. Il y a un facteur de présentation et d'acceptation du public, qui compte, et cela fait partie de toutes ces démonstrations. On vous écoute. La preuve, il y a ce débat. La preuve, il y a le groupe de travail du PNGMDR où l'on intervient. Quand on prend une décision de mise en route d'une installation, il y a un CODERST qui décide, etc. Il y a, en France, toute une structure qui permet de prendre des décisions de manière collégiale. Les études sont indépendantes aussi.

Donc, on peut dire plein de choses, mais la réalité est là. Donc, notre responsabilité — et je conclus là-dessus — c'est bien de réduire le volume de déchets, d'en réduire l'impact, et c'est d'ailleurs à ce titre-là que nous, Orano, allons investir plus de 150 millions pour traiter et réduire le volume de ces déchets. Quelle industrie fait cela ? Investir 150 millions, c'est parce qu'on croit dans l'avenir de cette usine et parce qu'on est fier de ce qu'elle fait. *(Applaudissements)*.

Pierre-Yves GUIHÉNEUF, membre de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur ROMARY. Je vous propose qu'on arrête là. Philippe, quelques mots de conclusion, puis Monsieur ROMARY va rester encore 5 minutes, je pense, donc vous pourrez continuer à discuter avec lui après la fin de la réunion. Merci à vous.

Philippe QUÉVREMONT, membre de la Commission particulière du débat public

Premier point, le débat continue sur d'autres sujets, sur d'autres villes de France. Par exemple, le débat continue mardi prochain, à Cherbourg, sur les questions du cycle du nucléaire. Je ne vous propose pas d'aller à Cherbourg — encore que, si vous le souhaitez, ce n'est pas du tout interdit —, mais si vous voulez continuer à vous exprimer, il y a un site du débat, sur lequel vous pouvez poser des questions, et vous pouvez aussi apporter vos affirmations et cela fera partie du débat. On peut donc s'exprimer sur Malvési, jusqu'au 25 septembre, sur le site.

Deuxième point. Je voulais à nouveau vous remercier pour votre sens des responsabilités. Cela fait presque trois heures que nous discutons, et je crois que nous avons prouvé collectivement que nous étions capables de discuter, même d'un sujet difficile. Bonne soirée à tous. *(Applaudissements)*.